

PROJET D'ETABLISSEMENT



**M.E.C.S. COMMUNAUTE COSTE
2018-2023**

**Ce document a été réalisé par les professionnels de la Maison d'Enfants.
Il a aussi bénéficié de l'avis des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance
du Gard, la PJJ, les familles, etc... et nous remercions ainsi tous ceux qui ont
pu contribuer à la rédaction de ce document.**

TABLE DES MATIERES

PROPOS INTRODUCTIF	p.3
<hr/>	
I : REPERES HISTORIQUES ET PROJET ASSOCIATIF	
<hr/>	
A. Repères historiques	p.5
B. Les buts et valeurs associatives	p.7
<hr/>	
II : LES MISSIONS DE LA MECS	
<hr/>	
A. Cadre légal : habilitation et autorisation de fonctionnement	p.12
B. Les missions dans le contexte juridique et institutionnel	p.12
C. La mission éducative administrative	p.13
D. La mission éducative judiciaire	p.14
<hr/>	
III : LE PUBLIC ACCUEILLI	
<hr/>	
A. Caractéristiques spécifiques et dynamiques de parcours	p.15
B. Expression et participation des usagers	p.15
C. La place de l'entourage	p.16
<hr/>	
IV : LES PRINCIPES D'INTERVENTION	
<hr/>	
A. La considération	p.18
B. La diversité des ressources	p.20
C. La Proximité	p.23
<hr/>	
V : L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE	
<hr/>	
A. Caractéristiques générales de l'accompagnement	p.24
B. fonctionnement/organisation	p.31
C. L'ancrage de l'activité dans le territoire	p.35
<hr/>	
VI : LES PROFESSIONNELS ET COMPETENCES MOBILISES	
<hr/>	
A. Une politique sociale qualifiante	p.37
B. Le travail d'équipe	p.40
C. Les services d'appui	p.42
D. L'évaluation	p.43
<hr/>	
VII : OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT	
<hr/>	
A. L'implantation sur le territoire	p.44
B. L'amélioration de l'articulation avec des ressources cliniques	p.44
C. Le soutien de la recherche/action en protection de l'enfance et le développement des échanges inter-établissements	p.45
D. Le rapprochement d'autres associations : consolider et améliorer le travail éducatif	p.46
E. Soutien de la confiance intra-familiale par l'accès à la culture	p.47
<hr/>	
CONCLUSION	p.48

PROPOS INTRODUCTIF

Au cours des années 80, les dispositifs de protection de l'enfance se sont tournés vers une modalité nouvelle d'accompagnement d'enfants, d'adolescents et des familles: le SAPMN (Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Naturel).

La Communauté Coste en est à l'origine, sous l'impulsion des Juges pour Enfants et des autorités de la DDASS de l'époque.

S'appuyant sur la pertinence de cette modalité d'intervention, tant dans sa capacité à gérer avec souplesse et réactivité les moyens de protection adéquats à mettre en place, que dans celle de mobiliser et d'associer les parents, les familles et leur réseau à la construction du projet de travail, notre établissement se propose d'en poursuivre le développement et d'en accroître l'efficacité, notamment face à une demande croissante que les dispositifs habituels peinent à satisfaire.

Le travail développé en SAPMN et dans le cadre de l'Externat nous permet de valider l'hypothèse que les ressources familiales et environnementales, même résiduelles, sont des leviers opérants de la protection des enfants et des adolescents.

Sollicités, associés et accompagnés, les parents et les familles, malgré les aléas de l'histoire, la «transgénérationnalité» des traumatismes et la multiplicité des détresses, peuvent, pour tout ou partie de leurs prérogatives et de leurs responsabilités, souscrire au bien de leur enfant.

Vécues de manière moins péjorative par eux, y compris dans le champ judiciaire, qu'une mesure de séparation induisant la reconnaissance d'une incapacité partielle ou totale, ces modalités, à bas seuil d'accès ou validant l'exercice possible de la parentalité, inscrivent familles et professionnels dans une éthique relationnelle promouvant la dimension de sujet et d'acteur des évolutions à conduire.

La tendance au peu de recours à l'hébergement dans les situations de SAPMN et d'Externat n'est pas consécutive à l'absence de risque ou de danger pour l'enfant puisque notre établissement, comme l'ensemble des autres acteurs de la protection de l'enfance, déplore une complexité accrue et une précarisation renforcées des situations familiales.

Elle découle plutôt, selon nous, de choix éducatifs et cliniques qui soutiennent les intervenants dans une recherche de ressources familiales et environnementales permettant de garantir la sécurité des conditions de vie des mineurs, plus que de substituer aux carences ou aux insuffisances constatées.

Il n'est donc pas question d'éluder la question d'une séparation parfois nécessaire, mais de traiter d'une manière moins instituée, moins substitutive, à partir de ressources plus naturelles offertes par la famille elle-même et les dispositifs de droit commun. Il n'est pas non plus question ici d'une disparition de notre capacité à protéger et à héberger mais bien d'utiliser ces ressources – en les diversifiant – au service d'un projet plus global de responsabilisation parentale.

En outre, l'évolution des situations d'enfants et d'adolescents hébergés régulièrement, démontre que la séparation génère de nombreux « effets indésirables » liés à la vie en collectivité qui, peu à peu, prennent le pas, voire se substituent aux difficultés initiales ayant motivé la décision.

Chacun s'accordera à reconnaître que le dispositif SAPMN occupe aujourd'hui une place prépondérante dans le dispositif de protection de l'enfance du Gard. Sous d'autres formes et appellations, il a essaimé dans bien des régions. Il reste pertinent, tant il offre une alternative réelle au choix cornélien entre milieu ouvert et séparation pour le prescripteur mais également par l'anticipation qu'il suggère de l'esprit de la réforme de la protection de l'enfance (Loi BAS du 5 mars 2007 notamment).

Ainsi pensons-nous opportun, et porteur de valeur ajoutée, de traduire aujourd'hui le SAPMN comme le mode privilégié d'approche globale des situations familiales dans une perspective affirmée de prévention et de traitement du danger encouru par les mineurs.

En mobilisant prioritairement les ressources familiales et environnementales et en garantissant une capacité d'hébergement permanente, séquentielle, périodique ou exceptionnelle, qui ne s'articule pas uniquement autour du collectif, nous défendons le projet de mobiliser les moyens actuellement concentrés sur l'internat au bénéfice d'un dispositif élargi et généralisé permettant une meilleure qualité et adéquation des interventions aux enjeux sociaux et familiaux de la protection tout en développant notre capacité d'accueil de manière sensible.

Cette présentation de notre projet en 2013 est toujours d'actualité. Elle reprend les termes de notre engagement et précise nos choix et nos évolutions. Le projet qui va suivre contextualise et précise cette évolution, en insistant sur les orientations récentes en ce qui concerne le travail avec les membres des familles et leur réseau.

I - REPERES HISTORIQUES ET PROJET ASSOCIATIF



A. Repères historiques

1. Les origines

Le Consistoire de l'Eglise Réformée de Nîmes fut autorisé par décret du 21/12/1867 à accepter la succession de Monsieur Ferdinand Coste, qui lui avait légué tous ses biens, meubles et immeubles, à la condition que la maison d'habitation, située à Nîmes

rue Grétry n°9, fût transformée en une maison pour les orphelins protestants.

L'orphelinat fut ouvert le 26/11/1870. Les « orphelins complets » pouvaient être admis à six ans et devaient quitter l'établissement à dix ans pour être placés dans des familles rurales de préférence ou chez des personnes de leur parenté. L'âge de sortie sera rapidement porté à quinze ans.

Des « bourses d'externes » furent créées, pour des enfants privés de leur père ou de leur mère. Pour les enfants accueillis dont un parent était vivant, celui-ci devait s'acquitter d'une pension annuelle. Les autres étaient reçus gratuitement. Ils étaient scolarisés à l'école primaire communale la plus proche. Ils recevaient une éducation religieuse. Il est précisé que les ressources de l'orphelinat « *ne permettent pas d'étendre ses bienfaits au-delà des limites du département du Gard* ».

Jusqu'en 1882, l'orphelinat fut confié à des Directrices. Ensuite il fut décidé « *de mettre un ménage modeste à la tête de la maison* », afin de laisser les enfants « *dans le milieu où ils sont tous nés* ». Les admissions étaient en moyenne de cinq enfants par an.

En 1904, le Consistoire décide de susciter la création d'une Association « *dont l'objet sera l'administration de l'orphelinat Coste* » et de lui fournir à titre de subvention « *le revenu des fondations actuelles affectées à l'orphelinat Coste* », conformément à la récente loi de Juillet 1901.

L'Association « Orphelinat Coste » ainsi créée, obtint la reconnaissance d'Utilité Publique par décret du 12/01/1906 et reçut du Consistoire divers biens mobiliers et immobiliers grevés d'une affectation

charitable, en vertu de l'article 7 de la loi du 09/12/1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

Lorsque des enfants relevaient des critères d'admission, « *mais que leur état de santé ou toute autre circonstance empêche d'être admis dans l'établissement* », ou bien lorsqu'ils étaient « *orphelin de père ou de mère seulement* », ils pouvaient bénéficier d'un « patronage externe » exercé par un membre correspondant de l'Association, ainsi que de bourses mensuelles.

2. L'habilitation au titre de MECS

En 1961 la vocation à accueillir des orphelins apparaissait inadaptée à l'évolution des besoins sociaux et l'établissement était habilité au titre de Maison d'Enfants à Caractère Social.

D'« Orphelinat Coste », l'établissement devenait « Communauté de Garçons dite Orphelinat Coste » et en 1972, « Communauté Coste ». Du fait de ces évolutions, l'établissement perdait le caractère confessionnel de ses origines pour devenir une structure du champ de l'action sociale, agréée pour une mission de Service Public.

En 1974 une importante restructuration de l'établissement lui permettait, avec une nouvelle équipe professionnelle, de s'engager dans une adaptation radicale de son fonctionnement aux nouveaux besoins repérés.

Un rapport du CREAL indiquait, en septembre 1975, « *l'évolution des aspirations de l'équipe qui vont dans le sens d'une prise en charge accrue des troubles des jeunes, de la coordination avec le reste de l'équipement local, de la participation active à une politique sanitaire et sociale plus tournée vers la prévention, d'une meilleure analyse des besoins de la population du quartier* ».

Par arrêté du 16/11/1981 du Ministère de l'Intérieur, les statuts de l'Association étaient modifiés.

En 1987 le Conseil d'Administration ouvrait l'établissement à la mixité.



B. Les buts et valeurs associatives

Suite à une mise à jour de ses statuts associatifs du 21/11/1996, approuvée le 24/09/1997 par Arrêté Ministériel, l'association Orphelinat Coste se donne désormais pour but « d'accueillir, d'héberger, d'éduquer, de rééduquer, de soigner, toute personne présentant pour quelque raison que ce soit des difficultés d'adaptation sociale ».

Le préambule aux statuts fixe la doctrine de l'Association :

« Constituée le 10 juin 1904, l'Association "Orphelinat Coste" est l'héritière d'une œuvre fondée par le Consistoire de l'Eglise Réformée de Nîmes le 26 novembre 1870, grâce aux libéralités du Général Coste; fondée sur les valeurs morales issues du protestantisme réformé, elle a pour mission d'accueillir des personnes en situation sociale difficile pour leur prodiguer une aide morale et matérielle appropriée. »

En référence aux fondements éthiques qui ont présidé à sa constitution, l'Association « Orphelinat Coste » affirme son attachement aux principes de solidarité, de respect et de dignité de la personne humaine, de tolérance, ainsi que de liberté de conscience.

Le Conseil d'Administration témoigne de cet enracinement dans les valeurs issues du protestantisme réformé qui inspirent son action, et manifeste, dans l'exercice de ses responsabilités, sa volonté d'en renouveler la signification et d'en affirmer l'actualité.

Dans l'action conduite en exécution des missions de service public qui peuvent lui être confiées, l'Association « Orphelinat Coste » veille au respect du principe de laïcité et s'interdit tout prosélytisme à l'égard des personnes qui lui sont confiées.

On voit combien l'histoire de l'association s'inscrit dans l'histoire de la réflexion et de l'action sociale en faveur des enfants. On peut en effet constater qu'elle est née à la fin du XIX^{ème} siècle, en même temps que le législateur commençait à se préoccuper de réglementer et d'organiser la protection des enfants placés hors de leur milieu familial, et que l'enfant commençait à être pris en considération comme tel et non plus comme un adulte en réduction.

L'Association

« Orphelinat Coste » affirme son attachement aux principes de solidarité, de respect et de dignité de la personne humaine, de tolérance, ainsi que de liberté de conscience.

On notera combien nombre de préoccupations actuelles étaient déjà, dans le contexte de l'époque, celles des premiers administrateurs de l'Association.

Aujourd'hui l'objectif reste de promouvoir et de garantir des initiatives qui tiennent compte à la fois de préoccupations humanitaires et humanistes, au plus près de l'évolution de la société et des handicaps qu'elle crée pour les enfants et les familles.

La Convention des Nations Unies sur les Droits de L'Enfant ratifiée par la France en 1990, rappelle que l'enfant mineur a des droits liés au fait même qu'il est mineur, que son « intérêt supérieur » doit guider les décisions qui sont prises pour lui, que les personnes légalement responsables lui doivent « la protection et les soins nécessaires à son bien-être ».

L'Association doit contribuer à ce que soit respecté le droit de l'enfant « *à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social* ».

Elle doit favoriser « *l'épanouissement de sa personnalité, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités* ».

Elle est consciente de l'opportunité de maintenir les enfants dans leur famille et dans leur milieu naturel, chaque fois qu'une décision de l'autorité compétente ne juge pas qu'une séparation soit nécessaire.

Elle mesure les difficultés rencontrées par les parents dans l'éducation de leurs enfants et considère que la mission de l'établissement auprès des enfants inclut celle de soutenir les parents, de les aider à acquérir des compétences éducatives dont les défaillances dans leur propre histoire les a parfois privés.

Cette approche doit se révéler d'autant plus efficiente qu'elle intervient tôt auprès de parents d'enfants jeunes. D'où l'intérêt de l'Association pour la prise en compte des jeunes enfants.

L'Association considère que la mission de l'établissement auprès des enfants inclut celle de soutenir les parents, de les aider à acquérir des compétences éducatives dont les défaillances dans leur propre histoire les a parfois privés.

L'Association, Personne Morale de droit privé, est partie prenante de la vie sociale. C'est un espace où s'exercent la citoyenneté et la démocratie. La liberté d'association permet de se rassembler pour promouvoir une cause, développer un projet. Elle favorise l'adaptabilité et la créativité, permet l'expérimentation et l'innovation.

Respectueuse de l'autonomie du directeur d'Etablissement auquel sont confiés les enfants, l'Association doit agir pour garantir les moyens à mettre en œuvre afin de remplir la mission confiée et agir en synergie avec d'autres personnes morales, pour maintenir et développer ce rôle intermédiaire entre le « privé » et le « public », cette place de « troisième secteur ».

A ce titre, elle ne doit pas craindre d'agir comme force d'influence dans le débat d'idées autour de la prise en charge des besoins sociaux, pour y tenir un discours propre, moins empreint des logiques économiques ou politiques. Elle doit être capable de défendre ceux auxquels elle prétend apporter une aide.

L'Association définit ainsi la ligne politique qu'elle souhaite donner aux engagements qu'elle assume et elle confie au Directeur le soin de déterminer les stratégies les mieux adaptées pour y parvenir. Elle s'informe et mène une réflexion sur les problèmes sociaux. Elle reçoit de la direction toutes informations sur ces questions, sur la marche de l'établissement et sur ses projets.

Les années 2004-2006 voient un tournant dans l'histoire de l'institution. Une crise financière plonge l'institution dans le doute et il faudra plusieurs années pour qu'elle retrouve une perspective d'avenir assumée et partagée.

La relance du projet éducatif concerne aussi bien la culture professionnelle que les murs de l'institution.

En 2006, de profonds changements dans la gouvernance de l'association ont eu lieu. Un renouvellement de l'association a entraîné l'arrivée de M. Lestringant à la présidence de l'association. C'est sous son impulsion que vont se conduire le nouveau projet d'établissement et les transformations majeures de notre infrastructure.

L'évolution de l'environnement juridique avec la loi du 5 mars 2007, des besoins du territoire avec l'appel à la territorialisation des modes d'intervention conduisent l'établissement à se restructurer en profondeur. Plusieurs tentatives d'organisation se succèdent ainsi à partir de 2010 pour donner, en 2013, les UPPAF : Unités de Prévention, de Protection de l'enfant et d'Accompagnement Familial.

La relance du projet éducatif concerne aussi bien la culture professionnelle que les murs de l'institution. Il faudra encore 3 ans pour que se concrétise un projet ambitieux de territorialisation, de diversification des modes d'accueil et de proximité avec les membres des familles.

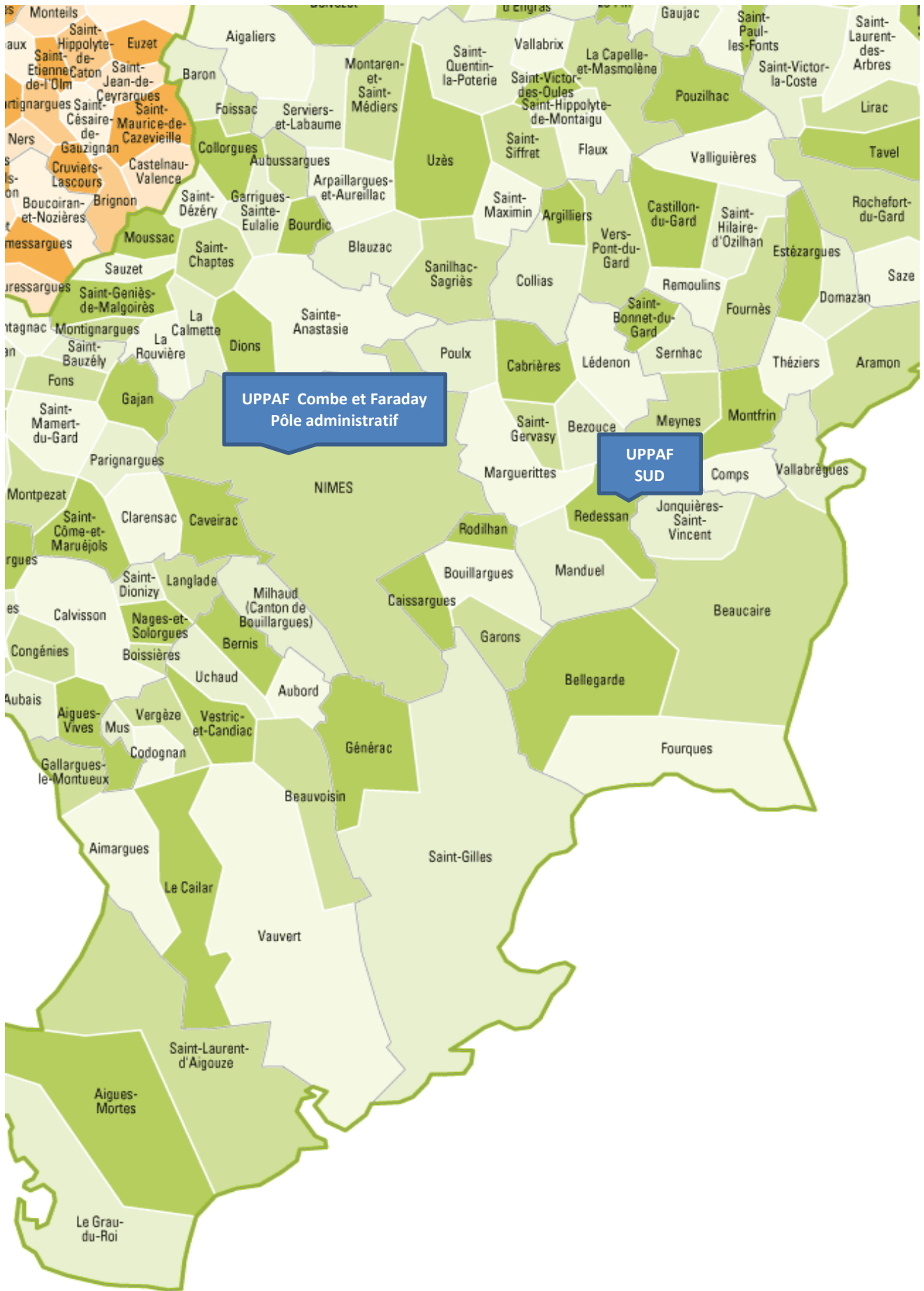
La réorganisation de l'institution se concrétise le 25 juin 2015 et le déménagement des services administratifs, la direction et l'association vers les locaux situés au 365 chemin de la Combe des Oiseaux à Nîmes. Cette acquisition est réalisée en partenariat avec 2 autres associations de protection de l'enfance gardoises, ANCA et Samuel Vincent.

L'UPPAF Faraday est rénovée début 2015, l'UPPAF Cadereau (qui deviendra l'UPPAF Sud) déménagera début 2016 à Redessan et l'UPPAF Garrigues (qui deviendra l'UPPAF Combe) s'installera au printemps 2016 dans les locaux refaits à neuf du 170 chemin de la Combe des Oiseaux.

La particularité de la MECS est d'accueillir de manière préférentielle des enfants et jeunes majeurs issus d'un territoire défini. Ces territoires sont ceux d'implantation de nos unités éducatives, à savoir le sud du département et le secteur de Nîmes Ouest / axe Nîmes Quissac.

Ainsi l'établissement parachève sa mue. Il s'engage sans détour dans la territorialisation et se donne les moyens de son projet.

M. Lestringant décède à l'été 2016 et c'est Mme Simonin qui prend le relais en tant que Présidente.



II - LES MISSIONS DE LA MECS

Au-delà d'un nouveau principe fondateur qui met le respect des droits de l'enfant au même niveau que l'intérêt de l'enfant, la loi BAS du 05 mars 2007 pose quatre objectifs prédominants :

Développer la prévention

Renforcer le dispositif d'alerte et d'évaluation des risques de danger

Améliorer et diversifier les modes d'intervention

Renouveler les relations avec les enfants et les familles.

A. Cadre légal : habilitation et autorisation de fonctionnement

L'établissement est soumis à une habilitation pour accueillir des mineurs confiés par l'autorité judiciaire, soit au titre de la législation relative à l'enfance délinquante, soit au titre de celle relative à l'assistance éducative. Cette habilitation est délivrée par le préfet conjointement avec le conseil départemental du Gard.

L'habilitation est délivrée après avis des services de la DTPJJ du Gard et de l'ASE du Conseil Départemental du Gard.

Elle l'a été le 11/08/2017 pour une durée de 5 ans. Elle fixe le cadre d'intervention en précisant les modalités de suivi des enfants et les capacités d'accueil.

L'internat, le SAPMN et l'externat sont les 3 différents modes de suivis.

Après modification de notre projet et de notre infrastructure nous avons demandé et obtenu la prolongation de notre autorisation de fonctionnement le 01/02/2017, n°00701 pour une durée de 15 ans.

B. Les missions dans le contexte juridique et institutionnel

La Maison d'Enfants est habilitée à accueillir et accompagner des mineurs, mineurs émancipés, jeunes majeurs (jusqu'à l'âge de 21 ans) et leur famille dans le cadre de mesures éducatives administratives et judiciaires.

Notre intervention sur ces deux secteurs de la protection de l'enfance implique une capacité à adapter nos modes d'intervention même si l'objectif premier de ces deux dispositifs est conservatoire, en ce sens qu'il s'agit d'éloigner l'enfant de tout danger avéré ou imminent.

C. La mission éducative administrative :

La mission est définie par les Services de l'Aide Sociale à l'Enfance, sous l'autorité du Président du Conseil Départemental, qui nous confie ainsi la mise en œuvre de sa décision.

1. Nature juridique

L'essentiel de la protection administrative de l'enfance a été transféré aux Départements depuis les lois de décentralisation (1983 – 1989).

Ces Départements, au travers de décisions prononcées par le Président du Conseil Départemental, doivent assurer aux familles le droit d'être soutenues dans leur fonction éducative.

2. Objet

Prévenir des dangers que les conditions de vie de la famille peuvent faire peser sur la santé, la sécurité et la moralité de l'enfant.

La mesure permet alors de proposer des prestations aux familles et notamment une aide aux parents.

3. Recours

Ces décisions administratives peuvent être contestées par la famille sous la forme d'un recours gracieux auprès de la personne ayant pris la décision, d'un recours hiérarchique auprès du Président du Conseil Départemental, d'un recours auprès du Médiateur de la République ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif.

4. Textes de référence

Loi n° 86 – 17 du 6 janvier 1986

Loi n° 89 – 487 du 10 juillet 1989

Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989

Loi n° 89 – 899 du 18 décembre 1989

Circulaire du K n° 91 – 02 du 15 octobre 1991

Articles 375-1 et suivants du Code Civil.

D. La mission éducative judiciaire :

Notre mission est diligentée par les magistrats de l'enfance soit directement auprès de l'établissement, soit en la confiant aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance qui nous sollicitera dans sa mise en œuvre.

1. Nature juridique

Le magistrat ne s'immisce dans l'exercice de l'autorité parentale que pour des motifs graves qu'il évalue dans le cadre de sa décision (ordonnance, jugement) et de la loi. Le but est la protection de l'enfant, face à une situation préjudiciable avérée. La décision est donc toujours motivée et la mission définie.

2. Objet

Protéger un enfant dont la santé, la sécurité ou la moralité sont en danger, ou dont les conditions d'éducation sont gravement compromises.

Le plus souvent, l'intervention du magistrat fait suite à un rapport social (rapport de signalement) qui démontre que les conditions fixées par le Code Civil (articles 375 et suivant) sont réunies et qui qualifie la nature de l'aide à apporter.

3. Recours

Les recours en la matière sont organisés par les articles 1191 à 1196 du nouveau Code de Procédure Civile.

Les décisions du Juge des Enfants peuvent être frappées d'appel qui sera instruit par la Chambre de la Cour d'Appel chargée des Affaires des Mineurs.

4. Textes de référence

Ordonnance n° 45 – 174 du 2 février 1945

Ordonnance n° 58 – 1301 du 23 décembre 1958

Décret n° 59 – 100 du 7 janvier 1959

Loi n° 70 – 459 du 4 juin 1970

Décret n° 75 – 96 du 18 février 1975

Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989

Articles 1166 à 1218 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Loi du 02 janvier 2002, Loi du 05 mars 2007, Loi du 14 mars 2016.

III - LE PUBLIC ACCUEILLI

A. Caractéristiques spécifiques et dynamiques de parcours

Les services rendus par l'établissement s'adressent aux mineurs (à partir de 3 ans) et jeunes majeurs (de 18 à 21 ans) qui sont soit confiés par l'autorité judiciaire, soit accueillis suite à un contrat entre les parents ou ce jeune et l'Aide Sociale à l'Enfance.

En ce qui concerne l'externat, l'accueil concerne des enfants entre 3 et 11 ans dans un mode contractuel.

En règle générale, les enfants suivis le sont après évaluation d'autres services de la Protection de l'Enfance qui ont fourni à l'autorité compétente les éléments nécessaires à une décision d'accueil.

Ils peuvent aussi l'être après avoir été accueillis au Foyer Départemental de l'Enfance qui assure une mission d'accueil d'urgence et orientés vers notre structure.

Les services rendus par l'établissement s'adressent aux mineurs (à partir de 3 ans) et jeunes majeurs (de 18 à 21 ans) qui sont soit confiés par l'autorité judiciaire, soit accueillis suite à un contrat entre les parents ou ce jeune et l'Aide Sociale à l'Enfance.

B. Expression et participation des usagers

1. Expression individuelle :

1.1 Le PPAE (projet partagé d'accompagnement éducatif)

Lors de chaque démarrage de suivi éducatif, un travail s'engage avec le jeune et sa famille. Les parents et le jeune en capacité de discernement sont associés pour partager avec les référents éducatifs les éléments de compréhension des difficultés et aussi des ressources disponibles. Ensuite, le document de PPAE est rempli par les membres de la famille et le jeune d'une part et par les membres de l'équipe éducative de l'autre. Une réunion de PPAE permet un travail collectif de rédaction des objectifs et des moyens du PPAE. Il sera le support de la discussion entre la famille, le jeune et les professionnels (annexe N°1).

1.2 L'Enquête de satisfaction

Des enquêtes de satisfaction sont menées pour prendre en compte les avis des jeunes et membres des familles sur le travail éducatif proposé. Elles sont conduites par les éducateurs et donnent lieu à un rapport de synthèse.

2. Expression collective : L'avis de fin de suivi

Dans le cadre de notre projet, nous souhaitons soutenir les membres des familles dans une attention pour les autres familles qui seront suivies après elles. Ainsi, nous demandons aux membres des familles qui nous quittent de bien vouloir donner leur avis sur les améliorations à réfléchir pour que nos réponses soient toujours plus adaptées. Les familles sont particulièrement intéressées à transmettre aux futures familles. C'est aussi une forme de soutien à la responsabilité ainsi qu'une réelle ressource d'amélioration de nos pratiques.

C. La place de l'entourage

1. L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement

« Que le parent d'un enfant placé puisse le voir une heure seulement par semaine est déjà intéressant et doit pouvoir être organisé et soutenu. »

La décision judiciaire de transférer l'un des attributs de l'autorité parentale, la garde, n'emporte pas le transfert des autres attributs. C'est à l'établissement de solliciter les membres de la famille le plus possible en fonction des capacités et selon des modalités définies ensemble. « Que le parent d'un enfant placé puisse le voir une heure seulement par semaine est déjà intéressant et doit pouvoir être organisé et soutenu ».

C'est à notre dispositif de s'adapter pour que les compétences parentales, même fragiles, puissent être exercées et soutenues. Nous devons ainsi réduire au maximum la lourdeur de notre

organisation institutionnelle et limiter les effets de nos contraintes sur l'exercice réel de l'autorité parentale.

2. La place de l'environnement et des ressources

L'environnement est d'abord celui du jeune et de sa famille.

Nous devons rapidement pouvoir en avoir une bonne représentation pour ensuite comprendre quelles sont les ressources résiduelles disponibles, les liens de confiance existants et les zones

Sortir l'utilisateur du cœur du dispositif et amener le dispositif au cœur de l'environnement de l'enfant et de sa famille.

relationnelles non praticables.

Dans cet environnement, notre attention doit être attirée par les ressources parentales en premier lieu (famille élargie) puis par les autres ressources de l'environnement (professeurs, animateurs, amis, voisins, etc.) qui jouent ou peuvent

jouer un rôle dans le soutien et dans la protection de l'enfant.

Il convient de « sortir l'utilisateur du cœur du dispositif et amener le dispositif au cœur de l'environnement de l'enfant et de sa famille »¹.

¹ Marlène ROUCH, stagiaire CAFDES 2017

IV - LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Les trois principes qui structurent notre projet sont la considération des membres des familles et des partenaires, la diversité des ressources et la proximité avec l'environnement du jeune.

A. La considération

Le premier principe est celui d'une attention bienveillante à tous les protagonistes de l'histoire de l'enfant quels qu'aient été les dommages. Parce que dans la grande majorité des situations, les parents sont disponibles pour contribuer à ce que demain soit mieux qu'hier, nous souhaitons ouvrir dès le début de notre intervention un débat constructif.

Notre engagement d'institution et de professionnels ne peut être efficace que s'il s'adresse à des personnes qui se reconnaissent comme une partie de la solution. Comme le souligne Patrice Maniglier en citant Claude Levi-Strauss : « les solutions des problèmes que confesse un sujet ou qu'on lui attribue ne sont pas à chercher ailleurs que dans le sujet lui-même »².

C'est ainsi une différence entre le travail social, éducatif, et la thérapie médicale. Les effets des interventions ne peuvent avoir lieu que si les personnes à qui elles s'adressent se reconnaissent comme sujet.

Comme le souligne Patrice Maniglier en citant Claude Levi-Strauss : « les solutions des problèmes que confesse un sujet ou qu'on lui attribue ne sont pas à chercher ailleurs que dans le sujet lui-même ».

Même si, dans certains cas, nous assumons l'hébergement du mineur dans un contexte contraint, ceci ne doit pas nous empêcher de maintenir ouverte la question du partage de la préoccupation de l'enfant. Nous refusons de prendre, d'emblée, une position dénonciatrice envers la famille lorsque est exercée une mesure éducative (y compris de placement judiciaire). La dénonciation n'est pas selon nous une position qui permet d'améliorer les responsabilités parentales. Nous

² Article « Comment se faire sujet » : extrait de l'intervention de Patrice Maniglier (philosophe) au 3^{ème} Congrès International de la Clinique de Concertation à Paris, en 2006.

faisons plutôt le choix d'énoncer les parcours des membres des familles³.

Et pour aller encore plus loin, la « Clinique de Concertation »⁴ (Annexe N°2) nous propose de faire l'hypothèse qu'une personne aura encore plus de chance de se définir comme sujet si elle participe elle-même à la définition des limites dans lesquelles elle pourrait l'être.

Autrement dit, il s'agit de soutenir, de ne pas fixer les limites du système à l'avance, de ne pas assigner d'identité préalable à une situation qui doit trouver en elle-même plus que ce qu'elle ne peut. Cette idée est fondamentale et vient soutenir tout le projet qui suit.

La considération nous demande d'être vigilants dans nos échanges en présence des partenaires et des membres de la famille, mais aussi en leur absence. C'est ainsi que nous mettons au cœur de notre projet le « bien parler » des autres comme un principe favorisant la considération.

Nous sommes régulièrement confrontés aux défaillances parentales, aux insuffisances et aux limites des adultes qui ont la responsabilité d'éduquer les enfants.

Nous pensons que le travail d'élaboration des projets d'intervention qui réunit les membres des familles est plus pertinent que celui qui les en exclut.

Nous soutenons les efforts faits par les adultes mais aussi par les enfants dans leur attention pour les autres. Beaucoup d'enfants compromettent leur avenir parce qu'ils sont trop préoccupés par les autres (un parent vulnérable, un frère malade, etc.). Nous devons alors soutenir cette considération de l'enfant pour un proche et la reconnaître pour l'aider à accepter un avenir pour lui.

Nous pensons que le travail d'élaboration des projets d'intervention qui réunit les membres des familles est plus pertinent que celui qui les en exclut. Même en cas de maltraitance grave, le travail qui associe les parents (dans le strict respect du cadre posé par l'autorité compétente) peut permettre la reconnaissance des traumatismes et ainsi favoriser le travail d'exonération.

Parce que trop souvent les enfants victimes d'abus sont aspirés dans une spirale de légitimité destructrice (qui peut les conduire à répéter eux-mêmes les abus dont ils ont été victimes), il est

³ Article « Dénoncer les fautes ou énoncer les parcours ? A propos de la "Clinique de Concertation" en MECS » David Payan, Directeur de la MECS Communauté Coste, dans Les Cahiers de l'Actif, n°456-459 - octobre 2014 p.227

⁴ « Clinique de Concertation » : terme ayant fait l'objet d'un dépôt de protection de marque (www.concertation.net)

proposé de recréer les conditions d'un traitement collectif des abus et des contributions afin de tenter de produire des effets apaisants.

Ce type de proposition implique d'ouvrir la question de travailler non pas autour des membres des familles mais avec eux. Nous mettons en œuvre la participation des familles à travers leur présence aux synthèses et en partageant le contenu de nos écrits les concernant pour avis avant envoi. Cette forme de proposition de travail ne peut être décrétée et cela peut parfois n'aboutir qu'après un travail long de réassurance des membres des familles (dont les enfants victimes) et aussi des magistrats et des responsables de l'ASE qui ont besoin de vérifier avec nous que ce type de proposition ne comporte pas de risque pour l'enfant au travers d'une confiance secrétée.

L'éloignement de l'environnement familial, s'il est une des conditions nécessaires de la protection, n'est pas, selon nous, de manière systématique, un facteur suffisant d'apaisement. A lui seul il ne peut pas toujours être un projet d'avenir pour un enfant. Un travail de mise en lumière des abus comme des contributions peut soutenir un enfant dans un désir d'avenir. Ces modalités de travail sont réunies dans le champ de l'Approche Contextuelle (annexe 3) définie par I. Böszörményi-Nagy⁵ qui nous ont été proposées par Jean-Pierre CHAMBON⁶.

B. La diversité des ressources

Selon le Larousse, une ressource est une possibilité d'action de quelqu'un. Une possibilité qu'offre quelque chose.

Appliquée à notre contexte, la ressource est une possibilité qui est offerte par une situation familiale d'un ou de plusieurs enfants. Dans les situations les plus graves, le Dr Jean-Marie Lemaire⁷ parle de ressources résiduelles car elles apparaissent comme des résidus dans un contexte plus tragique.

⁵ Yvan Böszörményi-Nagy (1920-2007) Psychiatre américain d'origine hongroise connu, dès la fin des années cinquante, pour son travail de pionnier dans le domaine de la thérapie familiale et de la psycho-généalogie. au croisement de la systémique et de la psychanalyse, il a développé la Thérapie Contextuelle qui intègre un paradigme nouveau, l'éthique relationnelle, à savoir la juste répartition des mérites, des bénéfices et des obligations dans les relations interpersonnelles. Nagy considère la confiance, la loyauté et le support mutuel comme les clés qui caractérisent les relations intrafamiliales et maintiennent la famille unifiée (Le processus de la thérapie familiale intensive, Psychothérapies familiales, PUF – 1980)

⁶ Jean-Pierre CHAMBON, Thérapeute Familial, Clinicien Contextualiste et Superviseur intervenant à la Communauté Coste depuis 2008

⁷ Jean-Marie LEMAIRE, Médecin Psychiatre, créateur de la Clinique de Concertation et intervenant à la Communauté Coste depuis 2011

Pour nous, la ressource est ce qui permet de ne pas être aspiré par les défaillances et les faiblesses. Cela peut être une relation avec un membre de la famille du jeune mais cela peut être aussi une relation de confiance dans le réseau des professionnels qui sont activés par cette famille.

1. La recherche des ressources de l'environnement du jeune

Nous désignons sous ce terme le travail qui consiste à repérer, contacter et coordonner les différentes ressources (effectives ou résiduelles) d'une situation familiale.

Les ressources de l'environnement sont principalement des liens de confiance avec des personnes dans l'entourage de l'enfant et/ou de sa famille.

Notre attention doit alors se centrer sur les ressources. Les professionnels comme les membres des familles peuvent être des ressources à partir du moment où un lien de confiance a pu être établi et éprouvé.

C'est le dessin du « Sociogénogramme »⁸ qui est l'outil principal permettant l'exploration des ressources.

Les ressources de l'environnement sont principalement des liens de confiance avec des personnes dans l'entourage de l'enfant et/ou de sa famille.



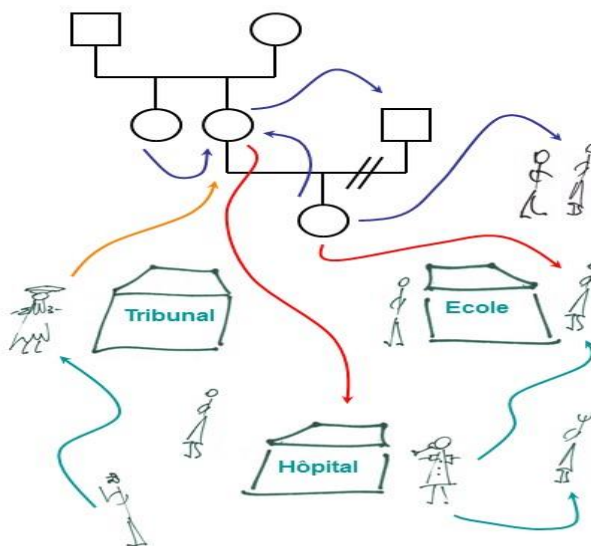
Légende du « Sociogénogramme »



Noir : Ceux qui vivent ensemble
Ex: Famille de trois générations, parents séparés

Noir : Autres personnes qui partagent la vie collective
Ex: Les condisciples de l'école maternelle

Vert : Ceux qui travaillent ensemble
Ex: Ecole, Directeur d'école, Institutrice, Psychologue scolaire, juge,...



Flèches bleues : entre ceux qui vivent ensemble

Ex: La mère affronte le père, la tante aide la mère, la fille se fait du souci pour sa mère quand elle est triste.

Flèches oranges : entre ceux qui travaillent ensemble et ceux qui vivent ensemble

Ex: Le juge décide qui des deux parents a la garde principale de la fille.

Flèches rouges : entre ceux qui vivent ensemble et ceux qui travaillent ensemble

Ex: La fille s'adresse à l'institutrice de l'école maternelle.

Flèches vertes : entre ceux qui travaillent ensemble

Ex: L'institutrice interpelle le médecin de l'hôpital, le médecin interpelle la psychologue.

Les ressources résiduelles repérées avec l'aide du jeune et de sa famille vont ensuite faire l'objet d'une attention particulière.

⁸ « Sociogénogramme » : terme ayant fait l'objet d'un dépôt de protection de marque (www.concertation.net)

2. Les ressources institutionnelles

Ensuite, chaque situation rencontrée demande un projet spécifique et adapté. Pour construire un tel projet, il nous faut des ressources multiples.

La diversité des ressources signifie aussi que pour chaque situation, l'établissement peut faire des propositions différentes pour personnaliser au mieux le soutien demandé. Les différentes ressources institutionnelles d'hébergement (hébergement collectif, hébergement individuel, assistant familial) complètent, en fonction des situations, les ressources familiales et environnementales disponibles ou résiduelles. Ces ressources d'hébergement sont aussi des ressources relationnelles car elles proposent à chaque fois une autre modalité de relation à l'institution, et un entourage différent. L'accueil temporaire chez un assistant familial complète l'accueil en internat collectif en proposant une relation plus individualisée, un cadre de vie plus familial.

L'hébergement collectif n'est pas un projet mais une ressource au service d'un projet de protection.

L'établissement dispose également de plusieurs autres ressources institutionnelles qui peuvent compléter le projet d'accompagnement. Ces ressources peuvent être cliniques avec le soutien des psychologues et du médecin psychiatre (séance de Thérapie Contextuelle, « Clinique de Concertation », « Concertation Clinique »⁹, Psychoboîte), et de soutien à l'insertion (externat, atelier musique, atelier arts plastiques). L'articulation du volet clinique est assurée par le médecin psychiatre et les deux psychologues cliniciens qui travaillent au quotidien en soutien des équipes mais aussi des jeunes et des familles.

La diversité de nos ressources d'hébergement s'est faite en plusieurs temps. L'internat collectif a été complété par l'hébergement individualisé puis par les accueils chez les assistants familiaux. Cette diversité est une des clés des UPPAF. Elle permet de maintenir le projet souple et réactif en fonction des évolutions constatées. Cela permet donc d'éviter les ruptures.

⁹ « Concertation Clinique » : terme ayant fait l'objet d'un dépôt de protection de marque (www.concertation.net)

La pluridisciplinarité des professionnels est une ressource institutionnelle importante. Les équipes éducatives sont constituées de plusieurs métiers différents (Educateurs Spécialisés, Moniteurs Educateurs, Maîtresses de Maison qualifiées, Surveillants de nuit qualifiés, Psychologues Cliniciens, Médecin Psychiatre, Assistants Familiaux agréés, Chef de Service). Tous les personnels partagent l'intérêt envers l'enfant mais chacun y participe à sa façon. Le conflit dans l'intérêt de l'enfant permet alors de saisir la complexité de toute situation et limite les effets de la réduction simplificatrice.

C. La Proximité

Pour limiter les effets péjoratifs de la séparation, nous soutenons un ancrage territorial de chaque unité. En effet, la proximité géographique est une condition nécessaire à la mission de soutien du réseau constitué autour de chaque situation de risque. En réduisant au maximum les distances, nous permettons le maintien du jeune placé dans son environnement habituel.

C'est aussi une condition qui facilite le travail quotidien de lien avec la famille, l'environnement du jeune (école, insertion, loisirs, etc.).

Lorsqu'une personne est reconnue et validée comme une ressource, alors la proximité permet qu'elle puisse jouer un rôle effectif dans le soutien et l'éducation.

L'ancrage au cœur du territoire permet de mener à bien le travail de liaison de l'enfant avec son environnement

Le professionnel de protection de l'enfance devient ainsi un parmi les autres sur un territoire qu'il va connaître et dans lequel il sera repéré.

Cet ancrage au cœur du territoire permet de mener à bien le travail de liaison de l'enfant avec son environnement et permet aussi à l'environnement d'activer les ressources de l'établissement dans une dimension préventive.

Enfin, la proximité permet aussi de consolider un partenariat fonctionnel de qualité avec les professionnels de l'ASE et des autres services (SST et PMI) sur le territoire. Des réunions peuvent être régulièrement organisées et des actions de formation communes ont même été conduites.

V - L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE

A. Caractéristiques générales de l'accompagnement

1. Prestations/activités

Pour chaque enfant rencontré, nous construisons un projet éducatif d'accompagnement : le PPAE (Projet Partagé d'Accompagnement Educatif) avec les membres de la famille et avec le jeune. A partir d'une évaluation de départ, des objectifs vont être précisés. A partir de ces objectifs, des moyens seront coordonnés pour les atteindre. Les prestations ou activités sont donc des ressources au service du projet.

1.1 L'Internat Collectif

L'Internat Collectif rassemble toutes les prestations d'accueil, d'hébergement, d'hygiène, de soutien à la scolarité, de santé et plus globalement d'éducation. Par la proposition d'un cadre clair et adapté à chaque âge, nous soutenons le développement des enfants dans le milieu de substitution en essayant au maximum d'en atténuer les effets péjoratifs. Le fonctionnement est assuré 24h/24 et 365 jours par an.

Une attention particulière au rythme de chaque enfant est portée. Via une « fiche repère vie quotidienne » (Annexe N°4) nous garantissons la cohérence des interventions de chaque personnel.

Les besoins de chaque jeune font l'objet d'un échange en réunion d'équipe puis de la rédaction par le chef de service, après avis de la psychologue et du reste de l'équipe, d'une fiche qui sert de repère pour les adultes en charge de la vie quotidienne. Cette fiche, réalisée et actualisée par les maîtresses de maison, est partagée avec les membres de la famille. Cela permet de limiter les effets négatifs d'une éventuelle diversité de positionnement éducatifs individuels. La fonction de maîtresse de maison est en ce sens « fil rouge » de la vie quotidienne des jeunes de l'internat collectif.

Un document de règles de vie est rédigé sur chaque unité d'accueil et régulièrement discuté avec les professionnels, les jeunes et leur famille.

Les règles de vie permettent de proposer un cadre structurant avec les droits et les limites adaptés à chaque tranche d'âge.

Des activités culturelles ou sportives peuvent être proposées par les personnels qui encadrent la vie quotidienne des jeunes hébergés. Les adultes accompagnent les jeunes dans l'entretien quotidien de leur chambre.

Les surveillants de nuit sont les gardiens des jeunes et de la maison la nuit. Ils rassurent, veillent au bon sommeil de tous. Ils ont une fonction de veille sur les troubles du sommeil qui peuvent survenir. Ils sont aussi en lien avec les autres enfants et jeunes majeurs qui sont suivis soit en hébergement extérieur, soit chez les assistants familiaux de leur territoire.

Les interventions en hébergement collectif s'articulent autour des temps de vie quotidienne : le lever, la préparation à la journée, les divers accompagnements, puis le retour avec les temps dédiés aux devoirs, à l'hygiène et aux repas. Puis le coucher, en respectant les rythmes de chacun en fonction de son âge, clôt la journée.

Un règlement de vie de groupe permet de garantir la cohérence de l'accueil en fonction des âges de chacun. Le respect du cadre est un principe fondamental de la vie en internat. En cas de non-respect il peut se traduire par l'application de sanction/punition.

La sanction : il s'agit d'une décision prise immédiatement par l'adulte qui constate un acte ou un comportement répréhensible. Elle est sous la responsabilité de l'adulte qui l'a prononcée et s'arrête au plus tard avec le départ de ce dernier.

La punition : c'est une décision prise en équipe et qui implique de ce fait tous les adultes qui vont devoir la faire appliquer. Elle concerne des actes graves ou répétés. La dimension de réparation doit être recherchée.

Les écarts de pratique induits par les comportements des jeunes sont autant d'occasion pour comprendre, en collectif pluridisciplinaire, la situation d'un enfant.

1.2 L'Assistant Familial (AF)

L'Assistant Familial (AF) est formé et agréé par les services du Conseil Départemental. L'accueil du jeune se fait au domicile de l'AF. Il partage ainsi la vie quotidienne de la famille de l'AF, donnant une dimension plus individualisée et plus « familiale » des conditions d'accueil.

L'accueil peut se faire sur un rythme prédéfini, on dit alors qu'il est séquentiel. Il peut aussi se faire de manière immédiate et ponctuelle pour répondre à un danger repéré sur le lieu de vie du jeune. Dans ce cas c'est le cadre d'astreinte qui décide de cet accueil.

L'AF est en lien avec les référents éducatifs et participe à la mise en œuvre du PPAE. Il participe aux réunions d'équipe ou partenariales et bénéficie d'analyse de pratiques (cf. p. 36) mais aussi d'un soutien spécifique des psychologues de l'institution. L'AF est en lien avec la famille du jeune.

Accompagnement des assistants familiaux :

Outre leur présence aux réunions d'équipes, les psychologues de l'établissement reçoivent les assistants familiaux de façon individuelle une fois par mois afin d'échanger avec eux sur leurs pratiques, répondre à leurs questions et élaborer ensemble autour de la posture à adopter avec chaque jeune accueilli et les membres de sa famille.

Ces temps de travail offrent la possibilité à l'Assistant Familial de prendre plus de temps pour évoquer la spécificité de chaque accueil.

C'est aussi l'occasion pour le psychologue d'aborder des sujets plus personnels. En effet, de par son statut de professionnel intervenant à son domicile, l'ensemble de sa famille est en lien direct avec les jeunes accueillis.

Des réunions trimestrielles sont aussi organisées avec l'ensemble des assistants familiaux intervenant à la Communauté Coste et les deux psychologues de l'établissement.

1.3 L'Hébergement Diversifié (HD)

Cette modalité d'hébergement comprend toutes les modalités d'hébergement dites autonomes, c'est-à-dire en dehors des murs de l'hébergement collectif. Cela peut être une chambre au FJT (Foyer Jeunes Travailleurs), un studio ou une chambre d'hôtel. Le choix se fait en fonction du PPAE mais aussi des disponibilités et du contexte.

Lorsqu'un mineur est accueilli en HD, cela se fait toujours avec l'accord du service gardien et l'avis de la famille.

Des contacts réguliers sont assurés par l'équipe éducative. Le jeune est alors accompagné dans la gestion des actes du quotidien et même dans la gestion d'un budget. Le degré de responsabilisation dépend directement de la capacité du jeune.

Les hommes d'entretien participent à l'accompagnement des jeunes dans la tenue de leur logement. Ils effectuent des visites régulières en présence des jeunes ou en leur absence si besoin. Ils signalent toute anomalie constatée à l'équipe éducative et effectuent les états des lieux d'entrée et de sortie des logements. Les maîtresses de maison sont appelées à accompagner les jeunes dans la vie quotidienne en hébergement diversifié.

1.4 L'Externat

L'externat est une ressource à destination des enfants de maternelle et primaire (3-11 ans).

Les enfants sont accueillis dans nos locaux pour des activités de groupe (arts plastiques, création, jeux), des temps d'aide aux devoirs mais aussi des activités extérieures (culture, sport). Les éducateurs les accompagnent dans les aptitudes sociales. En lien avec les familles, un travail de soutien parental est proposé.

Le « café des familles » permet aux familles qui le souhaitent de venir se rencontrer avec les professionnels (éducateurs, psychologue, chef de service).

Cette ressource est en lien étroit avec les écoles des enfants accueillis.

1.5 La Psychoboxe



La psychoboxe est une pratique qui vise à permettre à un enfant, à travers ses gestes, ses affects et ses représentations, de remettre en jeu son vécu avec la violence.

Une séance se conduit sous la responsabilité de deux psychoboxeurs formés et assermentés par l'Institut de Psychoboxe.

La séance dure 1 minute 30 et propose un combat à frappes atténuées mettant en jeu le jeune et un adulte. Cette méthode ne vise pas à changer les comportements mais à aider les jeunes à comprendre ce qui se passe en eux, à trouver des repères. (Annexe N°5).

L'autorisation parentale et le consentement du jeune sont obligatoires. Un avis de notre psychologue est nécessaire avant le début du travail, afin d'éviter toute contre-indication.

1-6 L'atelier musique :

La musique est un média très intéressant qui fait partie de l'histoire institutionnelle de la MECS. Des évènements réguliers viennent rythmer la vie des UPPAF et de l'établissement. Un Atelier Musique, animé par un ancien éducateur de la MECS, propose aux enfants et à leur famille de pouvoir s'initier à la création artistique.

Les ateliers permettent aux jeunes et aux membres des familles de monter sur scène lors des fêtes institutionnelles (à Noël et au Printemps).

Cet espace réunit les grands comme les petits et connaît depuis longtemps un franc succès. Depuis peu, des membres des familles sont associés à cet atelier. Il devient ainsi une ressource de plus au travail de lien intra-familial.

1-7 L'atelier mosaïque :

De la musique à la mosaïque, il n'y a qu'un pas. Cet atelier existe depuis longtemps et sa longévité est en partie due à la qualité de l'accompagnement proposé.

Les éducatrices proposent aux enfants et parfois aux parents de venir créer des objets qui peuvent être offerts aux proches.

Les enfants expérimentent la construction d'objet avec patience et concentration.

2. Cohérence du travail éducatif

La cohérence des actions est inscrite dans le fil conducteur qu'est le PPAE.

Sous la responsabilité du Chef de Service, par délégation du Directeur, les Référents mettent en œuvre les actions définies dans le PPAE au service des objectifs définis en commun avec les membres de la famille et le jeune. La cohérence est évaluée dans le cadre d'un processus continu auquel est associée la famille. En effet, des réunions sont tenues régulièrement avec les référents éducatifs, les membres de la famille, le jeune et les personnes utiles. Enfin, ce travail sur le PPAE est directement en lien avec le Projet Pour l'Enfant (PPE) tel que défini dans la Loi de Protection de l'Enfance et élaboré par le Conseil Départemental dans le cadre de la décision du Juge le cas échéant.

Nous essayons de maintenir vivant le débat entre les points de nos différents. Nous sommes tous convergents dans notre intention de protéger l'enfant mais parfois divergents dans nos façons de faire.

3. Le travail à domicile

Les pratiques de Protection de l'Enfance visent à permettre le retour de l'enfant dans son milieu de vie. Le travail à domicile est une part importante de notre action. Il s'agit de pouvoir être en situation avec les membres de la famille du jeune pour mettre à jour les axes d'amélioration, les points de vigilance et les points d'alerte. Dans le cadre du SAPMN, le travail à domicile est le socle de l'intervention.

Nous allons régulièrement en famille pour vérifier les conditions de vie du mineur, entendre les vécus partagés et soutenir le projet de travail en cours.

La sincérité des échanges et donc la réussite du travail éducatif dépendent de la confiance qui a été construite entre les professionnels, le jeune et sa famille.

Le protocole départemental prévoit deux visites à domicile par semaine (VAD). Cette norme peut être revue pour augmenter les rencontres en cas de besoin.

Chaque VAD donne lieu à une fiche informatisée (logiciel Globule) rédigée par l'éducateur et consultable par les professionnels de l'établissement.

En cas de difficulté importante, l'éducateur sollicite le cadre d'astreinte. Celui-ci peut alors prendre la décision d'un accueil immédiat dans une des modalités d'accueil disponible (internat collectif, hébergement diversifié ou assistants familiaux et environnement élargi de la famille).

Les hommes d'entretien peuvent intervenir pour des travaux qui soutiennent l'accueil des enfants et la vie familiale. Les maîtresses de maison accompagnent les parents et les enfants dans des pratiques quotidiennes de vie familiale (gestion des repas, hygiène etc.) si besoin.

4. Les séjours partagés :

Nous proposons également aux familles qui le souhaitent de partir en séjours dits partagés. C'est l'occasion de se retrouver in situ avec la famille et de pouvoir mieux appréhender les échanges familiaux. Cela se fait dans des gîtes et pendant les périodes de vacances. Plusieurs familles peuvent être accompagnées ainsi sur le même site en même temps, permettant des échanges constructifs entre les uns et les autres.

A la suite du séjour, un retour sur expérience est réalisé en présence de toutes les personnes concernées.

5. Le suivi de la santé des jeunes :

5-1 Principes généraux et accompagnement médical :

Le principe général est celui du maintien de la responsabilité parentale dans le suivi de la santé des enfants. Dans tous les cas où cela est possible, les parents assument le suivi des rendez-vous médicaux auprès de leur Médecin Traitant.

Du côté de l'institution, un Médecin Psychiatre assume la responsabilité que ce suivi est bien mis en œuvre. Il est ainsi informé par les référents de toute difficulté liée à la santé d'un jeune.

Pour ce faire, le médecin de l'établissement est informé de chaque admission et un dossier médical est ouvert par le secrétariat éducatif. Dans ce dossier sont conservés des éléments médicaux (à usage limité entre médecins uniquement) et le médecin de l'institution a la responsabilité de donner les informations utiles aux adultes qui ont la responsabilité du jeune au quotidien. L'information utile est celle qui permet aux professionnels de proximité (maîtresses de maison, éducateurs, surveillants de nuit) de veiller à la santé et la sécurité du jeune en lien avec les prescriptions médicales détenues par le médecin.

Le médecin de l'établissement est en lien avec les services médicaux extérieurs pour assurer une cohérence et une bonne transmission des informations. Il est également attentif à limiter les effets des diagnostics sur l'accompagnement au quotidien.

Le médecin de l'établissement travaille en étroite collaboration avec le médecin référent de l'ASE le cas échéant.

5-2 L'accompagnement Clinique :

Entretiens familiaux :

Les psychologues de l'établissement participent activement à l'accompagnement du travail éducatif dans une dynamique de prise en charge globale et familiale. Pour ce faire, des entretiens familiaux d'orientation systémique peuvent être mis en place.

Sont présents dans ces entretiens le ou les parents, le jeune, le ou les éducateurs référents de la situation. Il s'agit là d'un espace de réflexion et de co-construction qui vient en complément du travail éducatif.

Une famille constitue un système dont chaque membre est en interaction constante avec les autres. Lorsqu'un de ses membres « va mal » le groupe entier est concerné. Les psychologues vont avec les membres des familles et les éducateurs référents (lorsque cela est préconisé dans le PPAE) dans un travail de co-construction à partir des aspects singuliers de chaque système (son mode relationnel, ses valeurs, son histoire, son vécu actuel) stimuler les compétences et la créativité du système pour que celui-ci trouve ses propres solutions.

Soutien psychologique auprès des jeunes accueillis :

Lors de la prise en charge du jeune accueilli, le psychologue peut être interpellé par l'équipe éducative pour une meilleure compréhension des comportements de ce dernier. A cette occasion, il est reçu pour une évaluation, avec l'accord de la famille, qui peut déboucher sur un soutien psychologique de quelques séances pour l'aider et le soutenir dans sa réflexion, si cela s'avère nécessaire.

B. Fonctionnement/organisation

1. L'admission

Toutes les candidatures adressées à l'établissement sont étudiées par la direction. Les admissions sont réalisées en fonction des places disponibles et dans le respect de la territorialisation de l'Unité. La priorité des candidatures est décidée par l'ASE.

La demande doit se faire via un écrit communiqué à la Direction. Si la réponse est positive, le service demandeur est invité à participer à la réunion d'équipe hebdomadaire.

La situation est présentée pour préparation de l'accueil et du travail éducatif. Ensuite un rendez-vous est donné aux membres de la famille par le chef de service ASE (cas d'un placement à l'ASE) pour démarrer le suivi et rappeler le cadre de la décision. La rencontre se fait directement dans nos locaux si le placement est direct.

Dans le début du travail, la famille est invitée à venir visiter l'établissement et à rencontrer les membres de l'équipe autour d'un « Sociogénogramme ». Il est réalisé en présence des membres des familles, du jeune, ouvert aux référents ASE et à toute personne dont la présence peut être utile.

L'établissement est aussi en capacité de réaliser des accueils immédiats en fonction des places disponibles et à la demande de l'ASE.

2. Organisation :

Unités de Prévention, de Protection de l'enfant et d'Accompagnement Familial (UPPAF), c'est le terme qui désigne les unités territoriales de notre établissement. Ces unités fonctionnelles regroupent les compétences pluridisciplinaires au service de chaque projet éducatif des enfants et familles accompagnés.

Le terme Prévention fait référence à la reconnaissance de la prévention comme une mission de protection de l'enfance (loi du 14 mars 2016).

L'appellation UPPAF synthétise les trois dimensions de notre projet d'établissement : considération, proximité et diversité.

La Protection de l'enfant est bien au cœur de nos missions. Et l'Accompagnement Familial fait référence à la nécessité de lier l'attention primordiale à l'enfant à celle de sa famille et de son environnement. Ainsi, l'appellation UPPAF synthétise les trois dimensions de notre projet d'établissement : considération, proximité et diversité.

2.1 - Principe général

L'intitulé UPPAF incarne le principe de la souplesse et de la diversification des ressources. En effet, chaque unité est construite comme une boîte à outils de la prévention à la protection en y associant les familles, le tout sur une unité territoriale définie.

Parce que chaque situation est singulière, et parce que nous pensons qu'il est illusoire et contre-productif de proposer les mêmes choses pour tous, nous tentons de construire le projet d'intervention en utilisant le maximum de ressources différentes. Reprenant la métaphore de la mécanique, pour intervenir sur des moteurs complexes, il faut une boîte à outils diversifiés. Par exemple, sur la question de l'hébergement, l'internat collectif ne peut être la seule réponse. Le débat

Chaque UPPAF peut en principe intervenir selon toutes les modalités (hébergement collectif, individualisé extérieur, AF à domicile séquentiel ou permanent et accueil à la journée).

ouvert sur la meilleure modalité d'hébergement est constructif lorsque nous avons le choix. Et pour avoir le choix, il nous faut plusieurs options. Internat, hébergement diversifié, assistants familiaux, sont disponibles pour construire (au plus près des possibilités parentales et dans le cadre fixé par l'autorité compétente) un projet singulier.

Chaque UPPAF peut donc en principe intervenir selon toutes les modalités (hébergement

collectif, individualisé extérieur, AF à domicile séquentiel ou permanent et accueil à la journée). Seule l'UPPAF Faraday n'a pas d'hébergement collectif propre et a développé une ressource d'externat plus structurée. Elle peut néanmoins faire appel à la ressource Hébergement Collectif de l'autre UPPAF Nîmoise, l'UPPAF Combe, le cas échéant.

Les UPPAF sont constituées de personnels aux compétences diverses et complémentaires. Plusieurs métiers sont coordonnés pour permettre un suivi de qualité. Nous retrouvons ainsi éducateurs, maîtresses de maison, cuisinière, surveillants de nuit, psychologues et chefs de service.

Une cuisine permet de fournir une haute qualité de repas et de préparer les menus pour chaque site. Un atelier permet au service entretien d'assurer la maintenance et l'entretien sur tous les sites de l'établissement.

Chaque UPPAF accompagne en outre des jeunes en hébergement extérieur. Une convention nous lie avec le FJT Monjardin pour trois places à l'année. Chaque service dispose également de plusieurs studios et de liens privilégiés avec des hôtels de la ville de Nîmes.

Par ailleurs, un studio autonome permet un accueil familial et un accueil relais pour les jeunes suivis. Enfin, quatre assistants familiaux répartis sur chaque territoire complètent le dispositif d'accueil et participent au travail éducatif.

S'agissant des personnels éducatifs, le principe retenu est celui de la polyvalence des interventions avec, pour chaque éducateur, des temps d'intervention en internat collectif et des temps de travail au domicile et en lien avec le réseau de la famille et de l'enfant. Ce principe limite ainsi la tendance au cloisonnement entre la ressource d'internat collectif et les autres ressources de l'environnement de l'enfant.

Tous les professionnels de la MECS sont qualifiés et exercent leur mission conformément au cadre éthique et légal de leur profession.

2.2 - L'UPPAF Combe

Le site du 170 chemin de la Combe des Oiseaux regroupe la maison qui accueille l'hébergement collectif (10 places installées) et la maison qui abrite les bureaux des personnels et la salle de

réunion. Ce site a été complètement rénové et étendu en 2015. L'installation a eu lieu en mai 2016.

La maison qui accueille l'hébergement collectif permet d'accueillir 10 jeunes en accueil vertical ¹⁰.

L'accueil en chambre individuelle est privilégié. Cependant, lorsque la situation le demande, nous pouvons accueillir deux enfants dans une chambre (notamment les fratries de jeunes enfants).

C'est ici que se situent la cuisine qui approvisionne les autres UPPAF et

l'atelier de

maintenance qui assure l'entretien de tous les locaux de l'Association. C'est là également que se trouve le studio permettant un accueil familial.



¹⁰ Accueil d'enfants d'âges différents

Fonction cuisine : la cuisine assure ici la confection des repas et veille à l'équilibre nutritionnel des jeunes. Elle maintient un dialogue avec les équipes éducatives et les jeunes dans la réalisation des menus.

2.3 - L'UPPAF Sud

Cette unité est située sur la commune de Redessan dans le sud du département à 20 minutes de Nîmes. L'installation a eu lieu en janvier 2016.



L'hébergement collectif est au centre du village donc proche des écoles et des commerces. C'est une maison de ville avec une grande cour et plusieurs chambres permettant l'accueil de 6 jeunes maximum. Sur l'unité Sud, l'accueil se fait dans des chambres doubles et en accueil vertical.

Les bureaux des personnels, la salle de réunion et un « accueil familles » sont situés à 150 mètres de là, dans une maison de ville au 13, bis rue de la Place.



2.4 - L'UPPAF Faraday

Cette unité est située depuis une trentaine d'années dans le quartier Valdegour de Nîmes au 5 rue Faraday. Entièrement rénovée fin 2014/début 2015, les bureaux occupent le rez-de-chaussée et l'accueil des jeunes se fait à l'étage de cette villa. C'est également cette UPPAF qui accueille spécifiquement l'externat.



Des liens étroits sont tissés entre cette unité et les écoles de Valdegour et de Pissevin.

C'est également sur ce lieu que se trouvent l'Atelier Mosaïque et une antenne de l'Atelier Musique. Il n'y a pas là de chambres mais l'unité peut activer les ressources d'hébergement de l'UPPAF Combe.

C. L'ancrage de l'activité dans le territoire

1. Analyse des caractéristiques de chaque territoire

1.1 Territoires des UPPAF Combe et Faraday : Nîmes-Ouest

Le quartier de Nîmes Ouest est un quartier à forte densité de population. Il concentre un habitat urbain de type HLM avec une population jeune et une grande proportion d'habitants d'origine maghrébine. C'est un quartier très fragile socialement et économiquement. Une des caractéristiques de ce quartier est un réseau associatif dense.

Les UPPAF ont développé un lien fort avec les écoles des quartiers Pissevin, Valdegour et Castanet.

Ces unités sont ouvertes dans leur mode de fonctionnement. Les familles s'y sentent à l'aise et les ont investies de manière très constructive.

1.2 Territoire de l'UPPAF Sud

Dans le terme SUD, il faut entendre le sud du département du Gard. Cette unité est située à Redessan et intervient donc dans la zone Sud du département. Ce secteur recouvre quasiment la zone de l'équipe ASE de Beaucaire. Elle se situe entre le village de Marguerittes et les villes de St Gilles et Beaucaire au début de la Camargue.

Nous sommes la seule unité avec ressource d'hébergement collectif de type MECS dans ce secteur. Des liens particuliers ont été tissés avec le territoire de Redessan, avec la mairie, le centre social ainsi qu'avec les écoles primaires et maternelles situées en face de notre hébergement collectif.

2. Partenariat et ouverture

2.1 Les partenariats de fait : Engagements réciproques

Nous avons engagé un partenariat avec les associations Samuel Vincent et ANCA.

En achetant ensemble les locaux du 365 chemin de la Combe des Oiseaux à Nîmes, nous avons posé la première pierre à une collaboration étroite. En effet, nous partageons les locaux administratifs et de direction. Les salles de réunion sont mutualisées, ainsi que certains postes

(informaticien, agent d'accueil). Nous avons partagé des actions de formation (clinique de la concertation). Nous ouvrons ainsi un espace de collaboration inter-institutions.

Nous avons noué des relations avec le lieu de vie de la Maison Heureuse à Vic le Fesq. A travers des prises en charge partagées, des actions de formation communes, nous avons construit un lien solide nous permettant d'entrevoir des prises en charge croisées.

Nous avons signé un accord avec le FJT Monjardin à Nîmes pour l'utilisation de trois chambres à l'année. Cela nous permet d'avoir cette ressource d'hébergement toujours disponible.

2.2 Les partenariats en construction

a. Des enjeux de territoire

Le décroissement de notre action se matérialise par une grande proximité géographique avec les autres acteurs de l'éducation et du lien social : services PMI et SST, écoles, collèges, professionnels et services de santé, clubs de sport et de loisirs, associations de quartier, etc.

Notre implantation sur les territoires poursuit un objectif d'ancrage dans l'environnement de vie des enfants et des familles. Le décroissement de notre action se matérialise par une grande proximité géographique avec les autres acteurs de l'éducation et du lien social : services PMI et SST, écoles, collèges, professionnels et services de santé, clubs de sport et de loisirs, associations de quartier, etc.

L'objectif est d'installer des habitudes de travail pour faciliter les échanges, rencontres et co-interventions. La proximité facilite l'installation de la confiance qui va permettre de proposer un réseau soutenant aux membres des familles.

b. Formalisation

Des rencontres régulières sont organisées pour permettre les échanges entre les professionnels d'un même secteur. Lors de ces rencontres, chacun décline ses missions. Nous organisons des portes ouvertes régulièrement sur chaque unité afin de rencontrer les personnes qui vivent et travaillent à proximité.

VI - LES PROFESSIONNELS ET COMPETENCES MOBILISES

A. Une politique sociale qualifiante

1. Tableau des emplois de l'ensemble du personnel :

	Effectif en ETP
Direction, CSE, administratif	10
Educatif	37.50
Services généraux	8.2
Médical, paramédical	1.73
Total ETP	57.43

Dont :

Qualifications	Effectif en ETP
Directeur	1
CSE	3
Educateurs spécialisés	12.50
Moniteurs éducateurs	15
Assistants familiaux	4
Maîtres de maison	6
Surveillants de nuit	5.2
Médical, paramédical	1.73
Cuisinier	1
Agent d'entretien bâtiments	1
Agent d'entretien locaux	1
Comptabilité	2
Secrétariat	3
Economat	1
Total ETP	57.43

(base : effectif au 31/12/2016).

Cf. organigramme (Annexe N°6)

2. La place de la formation

La formation occupe une grande place au sein de notre établissement. Des formations collectives en interne ont notamment été mises en place sur la violence, le projet individuel et le travail avec les familles.

Le projet éducatif repose sur des concepts et des outils qui viennent en grande partie de la Clinique de la Concertation. Un processus de formation a été engagé depuis 2011 et se poursuit

Une des particularités de la démarche de formation/action est d'associer les membres des familles à notre processus de formation.

encore à travers la formation/action en interne ouverte aux partenaires et à travers la formation de certains professionnels éducatifs à la Clinique de Concertation. Cette démarche continue de formation permet de consolider les connaissances, de soutenir la pratique et d'ouvrir en direction de nos partenaires. Une des particularités de cette démarche de formation/action est d'associer les membres des familles à notre processus de formation.

L'établissement est un partenaire des écoles (majoritairement de travail social) et sert ainsi de terrain d'apprentissage aux futurs professionnels. Les stagiaires bénéficient d'un accompagnement par des référents et participent pleinement à la réflexion et à la pratique de l'institution.

3. L'accompagnement des professionnels

3.1 - L'EPI (entretien professionnel annuel) :

Chaque professionnel bénéficie d'un entretien professionnel individuel annuel.

Avec son supérieur hiérarchique, chaque salarié fait le bilan partagé du travail effectué et des souhaits d'évolution dans le cadre d'un retour constructif.

3.2 - L'analyse de la pratique :

Un travail d'analyse de la pratique est demandé à chaque professionnel investi dans l'éducatif. Il s'agit de séances durant lesquelles les professionnels réunis par équipe questionnent leur pratique à partir de situations et d'expériences vécues. Cette démarche est assurée par un thérapeute.

Ces séances sont obligatoires et ont lieu tous les mois.

L'analyse de la pratique dans l'institution se fait en présence des cadres. Ce choix est dicté par la volonté de rapprocher les réflexions et échanges avec l'exercice de la responsabilité pour le bien du jeune et de sa famille.

3.3 - Le débriefing :

Ensuite, dans certaines situations difficiles, des séances de débriefing sont proposées pour soutenir l'engagement des professionnels lors d'évènements particulièrement éprouvants (violences, tension, etc.)

Le débriefing suit une organisation et une animation rigoureuse et permet de soutenir les professionnels directement concernés par l'évènement, repérer si un professionnel nécessite un accompagnement plus soutenu et enfin permet d'avoir un retour sur expérience bénéfique pour l'ensemble de l'institution (Annexe N°7)

3.4 - Guidance et soutien aux professionnels dans leur pratique éducative par les Psychologues Cliniciennes :

Orientation et compréhension des situations rencontrées :

Les psychologues de l'établissement accompagnent et soutiennent les éducateurs dans leur travail auprès des jeunes et des familles.

Il ne s'agit plus de dire aux partenaires familiaux comment ils doivent faire différemment mais de s'interroger sur comment, dans ce moment que nous partageons avec eux, nous pouvons faire autrement avec eux pour que s'ouvrent pour tous des possibilités de vivre différemment les choses. Nous nous appuyons dans notre pratique sur le concept de compétence des familles de Guy Ausloos.¹¹

C'est un changement de paradigme, nous professionnels ne détenons plus les solutions. Il s'agit de nous interroger sur comment développer des interventions dans lesquelles le concept de compétence soit inclus dans nos actes plutôt qu'une finalité à poursuivre. Il s'agit d'expérimenter une situation au sein de laquelle nous pouvons collectivement expérimenter nos compétences à créer le changement, à faire émerger la compétence de changer de l'expérience de changer.

Cette autre façon de voir le monde et les relations nous permet de prendre soin de la relation à l'autre et insuffle une grande humilité aux professionnels.

Cela nous oblige à changer notre conception du travail et de l'accompagnement, nous amenant à reconsidérer la définition du système dans lequel nous sommes mis au travail.

Accompagnement dans la réalisation des écrits :

Les écrits dans notre champ d'intervention sont essentiels, ils représentent un des outils les plus utilisés, que ce soit en interne ou en externe. Ils s'articulent à l'intersection des différents intervenants.

L'écrit professionnel engage, il engage celui qui le rédige et par là même l'institution dans sa globalité. Un écrit dans notre domaine d'intervention est un écrit lourd de conséquences.

Nous devons être très attentifs et attentionnés à la qualité de nos écrits. Il n'est question ni d'angélisme ni de faire le procès des personnes accompagnées mais bien de rendre compte du

¹¹ Guy Ausloos, psychiatre, psychanalyste et psychothérapeute. Il participe depuis 1970 au mouvement systémique, professeur agrégé de Clinique à l'Université de Montréal, il est l'auteur de « La compétence des familles », paru aux Éditions Érès. Dans cette ouvrage, il nous invite à nous laisser pénétrer par le mystère de la famille compétente plutôt qu'à chercher des recettes pour traiter la famille dysfonctionnelle. Il est aussi membre fondateur des revues «Thérapie familiale» et «Relations».

travail engagé par tous dans le système que l'institution forme avec la famille dans le respect et l'honnêteté des contributions de chacun.

La trace de l'écrit fige ce quelque chose qui est en constante évolution. Il est donc important de favoriser le processus dynamique et de faire en sorte que les personnes ne se sentent jamais dévalorisées et/ou jugées mais plutôt qu'elles s'interrogent sur leurs fragilités et puissent avoir pleinement conscience de leurs acquis et atouts.

B. Le travail d'équipe



1. Les instances d'élaboration et de décision

Une réunion hebdomadaire réunit les cadres de l'établissement (directeur et chefs de service éducatifs). Les cadres techniques (psychologues et psychiatre) y participent tous les 15 jours sur des questions liées au suivi des jeunes.

Les réunions d'équipe :

Animées par le chef de service éducatif

de chaque UPPAF, elles sont hebdomadaires et réunissent les membres de chaque UPPAF (éducateurs, maîtres de maison, surveillants de nuit, assistants familiaux et psychologues et/ou psychiatre).

Pour une partie de la réunion, un ordre du jour des situations à aborder est fixé par le Chef de Service Educatif en lien avec les membres de l'équipe. Les décisions sont prises en fonction des projets personnalisés. C'est dans cet espace que sont présentées les nouvelles situations par l'équipe qui suit le jeune. L'autre partie concerne le fonctionnement et l'organisation générale de l'UPPAF. Un des principes qui encadre ces réunions est repris à la « Clinique de Concertation » : parler des gens absents comme s'ils étaient présents.

Un des principes qui encadre les réunions d'équipe est repris à la « Clinique de Concertation » : parler des gens absents comme s'ils étaient présents.

2. Les transmissions d'informations

2.1 - En interne :

Le principal outil d'information pour le suivi de chaque jeune est le logiciel Globule. Y sont inscrites les informations importantes et utiles pour le travail éducatif. Ces informations permettent la continuité du travail éducatif par l'ensemble de l'équipe.

Tous les documents administratifs sont scannés par le secrétariat et classés dans le dossier unique informatique du jeune. Il est partagé par l'ensemble des professionnels de la MECS (dans le cadre de la confidentialité de notre mission). Il permet aussi d'échanger des informations générales sur le fonctionnement et l'organisation de l'équipe.

En plus du compte-rendu de réunion, des notes d'information et des notes de services permettent d'assurer une communication cohérente dans l'établissement.

Nous ajoutons à ces informations, les informations via la messagerie interne et la Lettre Mensuelle d'information jointe au bulletin de salaire. Celle-ci donne des informations générales sur les mouvements de personnels titulaires, les événements institutionnels à venir ou toute information collective utile.

Les temps de relais au passage de service permettent aussi une communication sur l'état de la situation avant la prise de fonction d'un personnel.

2.2 - Avec l'extérieur :

Les écrits sont utilisés pour transmettre les informations obligatoires et utiles aux partenaires extérieurs (ASE, magistrat). Ils peuvent concerner les rapports éducatifs et aussi des notes d'incident, des informations ponctuelles ou des demandes de modification des droits de visite et d'hébergement. Ils sont réalisés par les référents éducatifs sous la responsabilité du CSE. Tous les écrits institutionnels sont visés par le directeur (sauf information pratique d'organisation). Les écrits de fin de mesure à l'ASE reprennent les objectifs du PPAE et fournissent les éléments d'aide à la décision utiles pour la poursuite, l'arrêt ou la modification du suivi éducatif. Ce contenu est partagé avec les jeunes et les membres des familles.

3. Conduite de projet

Les réunions projet rassemblent autour des référents d'une situation les autres professionnels directement concernés (de l'institution ou pas) mais aussi les membres du réseau de la

Conduire le projet, c'est rendre lisibles et prévisibles nos actions et la façon dont nous travaillons avec le jeune et sa famille.

famille et du jeune. Ils peuvent être invités à la demande de la famille mais aussi sur proposition des référents éducatifs.

Dans ces réunions est construit le PPAE à partir des attentes de la famille et du jeune, dans le cadre du mandat judiciaire le cas échéant. Ce PPAE est le fruit des échanges avec le jeune, les membres de sa famille et des personnes directement concernées par cette situation. Nous utilisons le « Sociogénogramme » (cf. p.20 et Annexe N°2) pour faciliter la rencontre et repérer les personnes directement concernées et identifiées comme personnes ressources.

Conduire le projet c'est d'abord réunir les personnes dans des conditions de confiance suffisantes. Ensuite, à l'aide du « Sociogénogramme » et du PPAE, c'est soutenir un engagement partagé avec le jeune concerné. Enfin, c'est rendre lisibles et prévisibles nos actions et la façon dont nous travaillons avec le jeune et sa famille.

C. Les services d'appui

Les services d'appui soutiennent la mission éducative. Les personnels sont basés à Castanet et sont régulièrement en lien avec les UPPAF. Ils assurent les fonctions de gestion des ressources humaines, de gestion financière et administrative, de suivi de l'activité et des dossiers éducatifs ainsi que de l'économat, la logistique, les achats, l'informatique et les communications en lien avec le Directeur. Des rencontres régulières avec les personnels de Castanet ont lieu sur les 3 sites des UPPAF afin de favoriser les échanges fonctionnels. La réunion de coordination hebdomadaire réunit les cadres éducatifs avec l'ensemble des personnels d'appui et le Directeur.

1. Le service financier :

Sa mission est d'assurer le suivi financier et comptable, d'établir la paie à partir des éléments validés par les cadres éducatifs et le Directeur. Il construit le budget prévisionnel validé par la Direction et l'Association et alimente un contrôle de gestion tout au long de l'année. Il fournit des outils d'aide à la décision à la Direction.

2. Le service logistique, achat et entretien :

Ce service est mutualisé avec les associations Samuel Vincent (SV) et Angéline Cavalié (ANCA). Il conduit la gestion des moyens techniques, des travaux et des liens avec l'ensemble des services utiles à la MECS. Il comprend également une équipe d'entretien qui intervient pour maintenir les lieux en bon état et le suivi de la flotte automobile. Il participe au contrôle de gestion.

3. Le service administratif :

Il gère la conduite du plan de formation professionnelle, assiste le directeur dans les relations avec les instances représentatives du personnel et assure le secrétariat de l'Association. Il gère les

dossiers des jeunes via le logiciel Globule, le suivi de l'activité et la production des éléments écrits (rapports, notes etc.), est chargé également de produire les procès-verbaux des séances de « Clinique de Concertation » qui sont ensuite utilisés par les éducateurs dans le cadre du travail éducatif. Il gère aussi les aspects de gestion des RH comme les contrats de travail, la gestion des temps de travail via le logiciel Octime (en binôme avec un chef de service) et le suivi des salariés.

4. Le service informatique et télécommunication :

Ce service est également mutualisé avec SV et ANCA. Il assure le suivi des moyens de communications et la gestion du dispositif informatique. Il assure un premier niveau de maintenance et vérifie la bonne utilisation des moyens informatiques. Il propose des évolutions continues de l'infrastructure en lien avec les directions respectives.

D. L'évaluation :

L'évaluation est entrée dans le langage courant de notre établissement avec la mise en place d'une démarche d'évaluation interne réalisée en 2008. Les points faibles ont fait l'objet d'une attention avec des indicateurs chiffrés. L'évaluation externe a eu lieu en 2015.

Auparavant, l'établissement avait été l'objet d'une évaluation des services de la PJJ et du Département en 2013 dans le cadre de sa demande de renouvellement de l'Habilitation Justice.

Enfin, nous avons créé en 2013 une instance d'évaluation interne pour suivre la mise en place des UPPAF. Cette instance réunit depuis, et sans interruption, des personnels de la MECS mais aussi des personnes extérieures (magistrats, cadres de l'ASE, autres établissements). Ces réunions ont lieu trois fois par an.

Le suivi de certains indicateurs est présenté et permet les échanges sur notre projet et sa réalisation. Nous avons ainsi pu, à cette occasion, introduire de nouveaux indicateurs pour tenter d'évaluer la pertinence de notre projet auprès des jeunes et de leur famille. Par exemple, pour compléter l'indicateur courant d'évaluation de notre activité (le taux de remplissage ou taux d'activité= nombre de suivis / nombre de places) nous avons proposé un indicateur de durée de suivi.

Une de nos hypothèses est que les UPPAF peuvent permettre de réduire les temps de suivi pour une efficacité égale (voire supérieure). Les chiffres semblent nous donner raison avec une baisse de la durée de prise en charge.

VII - OBJECTIFS D'EVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DEVELOPPEMENT

A. L'implantation sur le territoire

Le modèle des UPPAF a été pensé pour s'inscrire dans une territorialisation de l'action éducative. Son rayon d'intervention est celui de la zone de vie ou bassin de vie dans lequel il est implanté. Il doit permettre d'assurer une palette d'actions éducatives diverses et graduées autour de chaque projet personnalisé. Les ressources d'hébergement diversifiées, les modes de travail concertatif et de proximité sont mis en œuvre sur un territoire précis.

Nos interventions éducatives sont propres à chaque situation. Cependant, nous devons progressivement développer des liens de confiance avec les acteurs des territoires (insertion loisirs, police, élus, etc...) pour devenir des acteurs locaux de lien social. Cet engagement, qui complète et dépasse notre intervention première auprès des jeunes et des familles concernés par une mesure éducative, est une volonté forte de l'Association. Nous souhaitons ainsi participer à l'effort de décloisonnement des services et ralentir l'institutionnalisation excessive de la protection de l'enfance.

Nous souhaitons participer à l'effort de décloisonnement des services et ralentir l'institutionnalisation excessive de la protection de l'enfance.

B. L'amélioration de l'articulation avec des ressources cliniques

Nous sommes très régulièrement confrontés à des situations familiales difficiles. Les conflits parentaux, les usures d'engagement relationnel ont très largement un impact sur les conditions de développement des enfants. Dans les cas les plus aigus, cela peut entraîner une décision de séparation de l'enfant d'avec son milieu.

Le projet de soutien parental doit pouvoir utiliser des ressources adaptées à ce type de situation. Pour que la séparation permette un travail efficace, il faut parfois associer l'intervention éducative avec un travail de type thérapie familiale. Chaque proposition doit être travaillée avec les membres de la famille et recevoir l'accord de l'ASE le cas échéant.

Les enfants accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance bénéficient parfois de diagnostics médicaux ou de handicap. Leur soutien nécessite alors une coopération de plusieurs services, compétences et métiers. La continuité de l'hébergement peut alors être difficile dans des conditions normales d'accueil en internat collectif. Plutôt que de s'essouffler dans une succession

d'interventions, il peut être préférable de soutenir une coordination de services en simultané pour éviter l'usure d'un service conduisant très souvent à la rupture d'intervention.

Plutôt que de s'essouffler dans une succession d'interventions, il peut être préférable de soutenir une coordination de services en simultané pour éviter l'usure d'un service conduisant très souvent à la rupture d'intervention.

Les troubles nous amènent parfois à faire appel aux services de secours d'urgence.

Il n'est pas question pour nous de remettre en question la nécessité qu'ils bénéficient des services de la protection de l'enfance et qu'ils

deviennent l'enjeu de compétences.

L'étiquetage des jeunes qui aurait pour effet de les exclure de notre compétence n'est pas souhaitable. Pas plus que celui qui aurait pour effet de nous laisser seul. Ainsi leur prise en charge dans nos unités ne doit pas avoir pour conséquence une difficulté d'accès aux services de soins et d'accueil spécialisé.

Aussi, nous maintenons notre volonté de participer aux projets de suivi et d'accueil des enfants en grande difficulté. Nous continuerons à proposer une méthodologie d'animation de réseau à partir des activations des membres de la famille.

Nous continuerons aussi à soutenir un travail global avec toute la famille plutôt que de cloisonner et segmenter les approches et les projets de chacun des enfants.

C. Le soutien de la recherche/action en protection de l'enfance et le développement des échanges inter-établissements

Nos interventions se déroulent dans un contexte qui évolue régulièrement. S'il est difficile de décrire précisément ce qui change, nous sommes régulièrement confrontés à des situations qui nous obligent à « faire différemment ». Ces « pas de côté » sont nécessaires et il est illusoire de prétendre penser à un modèle d'intervention qui répondra à tout.

Cependant, les familles que nous rencontrons nous conduisent très régulièrement à franchir des limites, à nous retrouver dans des positions inconfortables et à être en proie au doute. Pour éviter de reproduire des rejets, de la consternation et de la dénonciation, nous sommes convaincus que nous devons au contraire faire alliance avec les enfants et les familles qui nous activent le plus. Ce sont dans ces situations fort complexes que se trouvent les germes des évolutions de notre mission et de nos pratiques. A nous de pouvoir transformer cette énergie déstabilisatrice en énergie fondatrice.

Nous devons à l'avenir structurer un pôle recherche qui puisse proposer une/des méthode(s) pour récolter les innovations, les mettre en réflexion et en produire des pistes pour nos missions à venir.

Dans cet espace de recherche, pourront se retrouver à côté des professionnels de terrain, les membres des familles mais aussi des personnes capables de soutenir une méthode de recherche comme des universitaires et des chercheurs en travail social.

Les familles susceptibles de rentrer dans cet espace doivent retenir notre attention. Nous les associerons alors à cette démarche transformant la situation décrite comme à risque, en situation potentiellement génératrice d'innovation.

Enfin l'établissement s'est inscrit (avec d'autres établissements gardois) dans un projet de recherche européen sur la prévention et le traitement du harcèlement en institution. Il a mobilisé les professionnels ainsi que les enfants.

Ce projet s'appuie sur un programme déployé sur les unités et dont les impacts sont évalués à l'échelon européen. Si l'évaluation est positive, alors l'établissement conduira le développement de ce programme sur le territoire national.

D. Le rapprochement avec d'autres associations pour consolider et améliorer le travail éducatif

Nous avons pu, lors de notre profonde mutation des années 2013/2016, nous rapprocher d'autres associations pour acquérir le bâtiment qui accueille les services administratifs, comptables, la direction, l'Association et l'Atelier Musique. Cette concrétisation nous a conduits à poursuivre les échanges sur l'avenir.



Aujourd'hui, notre environnement s'est complexifié.

Les autorités de tarification nous demandent de mieux utiliser les ressources financières disponibles.

L'environnement juridique du travail s'est complexifié en apportant un important dispositif d'accompagnement des salariés. La question des parcours professionnels est au cœur des enjeux de management du social et de la protection de l'enfance.

Le travail éducatif réclame des ajustements, des coopérations, des compétences diverses qui traversent les institutions et convoquent un travail resserré entre différents acteurs.

Face à ces défis, nous choisissons de nous rapprocher d'autres acteurs qui partagent avec nous des valeurs

Nous souhaitons donner du sens à notre démarche de rapprochement en refusant une quelconque évidence de l'intérêt de celui-ci. Il ne peut être vécu comme une fatalité ou un fardeau.

et des intérêts d'amélioration de la qualité du suivi éducatif. La démarche d'adhésion à un regroupement d'associations, l'Association AUSIRIS (Associations Unies en Services et en Ingénierie et en Ressources, pour l'Intervention Sociale) en est l'incarnation.

Nous souhaitons donner du sens à notre démarche de rapprochement en refusant une quelconque évidence de l'intérêt de celui-ci. Il ne peut être vécu comme une

fatalité ou un fardeau.

C'est parce que nous sommes aujourd'hui dans une situation solide du point de vue du financier, de la gouvernance associative dynamique mais aussi dans notre projet institutionnel que nous pouvons sereinement entrevoir une coopération constructive et choisie.

Courant 2013, nous avons initié, avec d'autres institutions en France (MECS Les Moutachous à Lille et MECS Cheval et Insertion à Royan) des Journées d'Etude annuelles qui nous permettent de poursuivre la réflexion sur la place des familles en matière de Protection de l'Enfance. Cette dynamique a conduit à soutenir l'idée de créer un groupe de « Parents relais ». Cette ressource devrait compléter notre dispositif de soutien parental en permettant des échanges entre des parents qui découvrent le dispositif et d'autres qui le connaissent beaucoup plus.

E. Soutien de la confiance intra-familiale par l'accès à la culture

Accompagner les enfants vers des lieux de cultures différents que les mass-médias traditionnels (cinéma multiplexe) permet une ouverture indiscutable. Le théâtre (en salle ou de rue), la danse, les concerts, sont des espaces qui permettent aux jeunes de vivre des choses différentes.

Ils permettent en outre de partager ce temps avec eux et d'aborder des sujets en prise avec la vie quotidienne. La place de l'accès à la culture dans notre projet est certainement à développer. Le caractère collectif des accueils en hébergement freine les dynamiques d'accompagnement vers des sorties culturelles. Les jeunes ont tendance à n'aller que vers des offres classiques (cinéma de type commercial). Même si l'intention n'est pas de les priver de cette culture de masse, nous ouvrons ici la question de la place de l'accès à la culture dans un travail de retissage des liens.

Dans les situations où les enfants ne vivent plus avec leurs parents de manière habituelle, nous constatons parfois que la question de la reprise des liens ou l'amélioration des liens interpelle les professionnels. Comment aider à ce que les temps partagés puissent se passer le mieux possible?

Permettre aux enfants de partager des événements culturels différents avec leurs parents peut-il s'avérer positif ?

CONCLUSION

La Maison d'Enfants à Caractère Social Communauté Coste assume depuis 150 ans une mission toujours d'actualité : s'occuper des plus démunis et protéger les enfants. D'origine protestante, elle a su garder des valeurs de fraternité, de solidarité et de bienveillance qui s'ancrent aujourd'hui dans ce nouveau projet d'établissement.

Long à venir, celui-ci entend rendre compte des formidables évolutions qu'a connu l'environnement de cette institution (loi, société, rapport à la famille et aux enfants) et de sa manière d'occuper sa place de nos jours.

Fruit des impasses autant que des innovations, ce projet porte en lui un élan tourné vers l'avenir. Cet élan est d'abord celui des enfants et des familles que nous rencontrons, qui dans le doute et la douleur parfois, activent nos services, nos compétences pour tenter de faire confiance à nouveau.

Ensuite c'est celui des professionnels de la MECS qui s'appuient sur ce projet repère pour pouvoir proposer leur énergie, leur optimisme, leur ressource et donner du sens à leur action.

Celui des administrateurs de l'Association qui, dans un monde dur et parfois inquiétant, s'engagent auprès des jeunes, des familles et des professionnels en choisissant d'assumer d'importantes responsabilités.

Celui de l'autorité publique enfin, qui place sa confiance en cet établissement pour prendre soin des enfants et des familles, réclame innovation dans le respect des règles et des contraintes financières toujours plus fortes.

Il aura été parfois compliqué d'écrire ce que nous faisons au quotidien, tant les situations que nous vivons sont denses, fragiles et mouvantes. Mais ce travail aura permis de faire des choix, le choix des mots, et surtout de proposer une vision pour l'acte éducatif dans un environnement nouveau.

Nous sommes, après 150 ans d'expérience, au début d'un projet qui nous conduit déjà sur des chemins escarpés et haletants, celui de la confiance avec les membres des familles et plus largement du réseau activé par celles-ci. Ce projet nous a conduits à modifier les frontières de notre institution, déplacer nos murs et nous rapprocher des jeunes gens et de leurs familles. Ce projet est vivant de nos idées, de nos pratiques, de nos doutes et de nos espérances.

Fait à Nîmes le 1^{er} janvier 2018

David PAYAN, Directeur

ANNEXES

ANNEXE N°1

Date :

PROJET PARTAGE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

RÉFÉRENTS :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom – Prénom :

Né (e) le :



Adresse du Lieu de vie habituel :

Parents :



Pièce d'identité : OUI NON

Validité :

Famille : PERE

MERE



Composition de la fratrie :

Ressources familiales :

Autorité parentale :

Droit de visite et d'hébergement accordé à :

Situation juridique :

Modalité : Début mandat : Fin mandat : Date rapport fin de mesure :

Nom des prescripteurs : Référents ASE : attaché, adjoint, travailleur social :
Juge :

Parcours institutionnel antérieur au placement :

Scolarité/Formation :

Etablissement scolaire ou centre de formation :

Nom des responsables : Coordonnées :

Parcours scolaire :

Dossier médical :

- Carnet de santé : OUI NON - CMU : OUI NON

- Sécurité sociale des parents ou du jeune majeur : Numéro et validité :

- Médecin référent :
- Autres types de prises en charge médicales ou paramédicales :

Les attendus et/ou objectifs définis par les prescripteurs

EVALUATION PARTAGEE DE LA SITUATION ET DES RESSOURCES

« SOCIOGENOGRAMME »

MISE EN ŒUVRE DU PROJET GLOBAL DU JEUNE

Besoins spécifiques du jeune	Objectifs d'accompagnement évaluables	Moyens mis en œuvre : Qui – comment – délais ?
<u>Domaine</u> : Vie quotidienne		
<u>Domaine</u> : Liens familiaux		

Besoins spécifiques du jeune	Objectifs d'accompagnement évaluables	Moyens mis en œuvre : Qui – comment – délais ?
<u>Domaine</u> : Les apprentissages		
<u>Domaine</u> : Insertion sociale et professionnelle		
<u>Domaine</u> : Compétences relationnelles		
<u>Domaine</u> : Santé		
<u>Domaine</u> : Protection et sécurité		

Point de vue des membres des familles

Point de vue du jeune sur son projet	Point de vue des parents sur le projet de prise en charge de leur enfant

DATE :

Signature du jeune :

Signature du(des) responsable(s) légal(aux) :

Signature de l'établissement :

Les 7 domaines de besoins et leurs objectifs généraux:

1. Vie quotidienne	2. Liens familiaux
Accéder à une autonomie maximale dans la vie quotidienne Apprendre à gérer le temps (s'organiser, prévoir, temps libre, loisirs) Apprendre à gérer son budget, ses achats, ses repas, ses déplacements Apprendre la gestion administrative de la vie quotidienne	Apprendre à se situer dans la famille Savoir faire appel à des personnes ressource Apprendre à identifier les conflits en cours Identifier sa place dans le conflit Apprendre à garder des liens avec la famille Apprendre à prendre de la distance avec la famille
3. Les apprentissages	4. Insertion sociale et professionnelle
Accéder à une autonomie maximale dans la vie quotidienne Accéder à la scolarité ou à la formation la plus adaptée Accéder à une vie culturelle et/ou intellectuelle Développer sa capacité à se projeter (s'inscrire dans le futur) Apprendre à rechercher des informations	Accéder à une vie sociale Apprendre les règles de vie sociale Accéder à la citoyenneté Connaître son environnement (loisirs, culture, équipements, droits, transports) S'inscrire dans un processus (scolaire, formation, professionnel) Etre assidu
5 Compétences relationnelles	6. Santé
Trouver sa place dans le groupe d'appartenance Apprendre à s'affirmer Prendre conscience de ses compétences, difficultés et besoins S'approprier les raisons du placement, le sens et les attendus Prendre conscience des ressources et compétences familiales Apprendre à gérer ses émotions (frustration, pulsions, affects) Connaître, comprendre, s'approprier son histoire	Acquérir une hygiène : corporelle, vestimentaire, alimentaire Acquérir un rythme de vie équilibré Implication des parents dans les soins médicaux S'approprier les soins Apprendre à prendre soin de soi
5. Protection et sécurité	Option : le « Sociogénogramme »
Acquérir les règles et les repères Savoir ne pas se mettre en danger Savoir se protéger Savoir se protéger des conduites à risques Apprendre à évaluer le danger, les risques	<ul style="list-style-type: none">- Demander l'autorisation à la famille,- Préciser les zones de confiance repérées dans le « Sociogénogramme » sur la page 4

ANNEXE N°2

Présentation de la « Clinique de Concertation »

Introduction

Nous, intervenants de l'aide, du soin, de l'éducation et du contrôle, sommes déconcertés par les individus ou les familles en détresses multiples et les cas complexes. Par déconcertés, nous entendons perplexes, épuisés, mais aussi déprofessionnalisés, dépersonnalisés, déchirés, démembrés, écartelés. Les frontières entre services, institutions, associations s'estompent, celles entre professions sont mal remises en question. De nouveaux métiers apparaissent.

Les individus ou les familles en détresses multiples ou les cas complexes nous convoquent dans des « Champs de Recouvrement » pluridisciplinaires et pluriinstitutionnels qu'ils fréquentent plus souvent et connaissent mieux que nous. Nous nous retrouvons parfois bloqués dans les impasses douloureuses : « Cliniques de Consternation » ou « Cliniques des Lamentations ». La « Clinique de Concertation » propose une alternative à ces deux écueils. Elle met au travail une hypothèse fragile, mais qui s'est révélée productive : ce que nous qualifions parfois de chaos ou de manipulation malveillante contient des éléments méthodologiques novateurs qui peuvent, si nous en prenons soin, enrichir voire créer le « Travail Thérapeutique de Réseau »¹². Nous retrouver « déconcertés » peut, au lieu de nous confiner au fond d'une impasse douloureuse, stimuler un travail extensif de thérapie, de prévention, de recherche et de formation, dans les conditions réunies par les « Cliniques de Concertation ».

La « Clinique de Concertation » constitue une figure particulière du « Travail Thérapeutique de Réseau ». Elle a été initiée, en 1996, par le Dr Jean-Marie Lemaire et de nombreux cliniciens de réseau. Il met en présence des familles qui vivent des détresses multiples et sévères, des intervenants de l'aide, du soin, de l'éducation et du contrôle directement concernés, de tels intervenants potentiellement concernés et d'autres non directement concernés. Le dispositif est activé dans et par le débat contradictoire convoqué par des détresses multiples, il est à la recherche du juste ou, plus modestement, du moins injuste, dans la pratique des collectifs territoriaux d'intervenants de l'aide, du soin, de l'éducation et du contrôle. Il installe un « Laboratoire d'éthique communicationnelle appliquée »¹³ où s'inventent de nouvelles options pour les pratiques psychosociales parmi lesquelles le « Travail Thérapeutique de Réseau ». Il s'agit d'y répéter comment s'articulent les conflits d'intérêts intrafamiliaux d'une part, et les conflits de pouvoir, l'émulation des compétences, le partage de responsabilités, voire l'émulsion de créativité entre intervenants, associations, services et institutions d'autres parts. Il s'agira ensuite de travailler au remembrement des uns en s'appuyant sur les autres. La « Clinique de Concertation » n'est en rien une coordination de consultations. Elle trouve ses étayages principaux dans la « Thérapie Contextuelle » de I. Boszormenyi-Nagy qui inaugure l'éthique relationnelle comme dimension incontournable de la relation. Les travaux de J. L. Moreno¹⁴ et de W.K.Bion¹⁵. Elle a été pratiquée

¹² « L'essence de la thérapie et de tout rapport humain est d'augmenter la capacité de s'impliquer et d'avoir confiance » (Boszormenyi-Nagy I. in « invisibles Loyalties » : Reciprocity in Intergenerational Family Therapy, New York, Harper and Row, 1973, Brunner/Mazel, 1984)

¹³ Ferry J.-M. : « Habermas : l'éthique de la communication », P.U.F., Paris, 1987 (traduzione italiana « Etica del discorso » di E. Agazzi, Laterza, Roma – Bari, 1993)

¹⁴ Jacob Levy Moreno (1889-1974), psychiatre, psychosociologue, d'origine roumaine. Il a fondé le psychodrame (1930), la sociométrie et est l'un des pionniers de la psychothérapie de groupe (1932).

¹⁵ Wilfried Ruprecht Bion (1897-1979) psychanalyste britannique, il s'est intéressé à la psychose. Il a également été un pionnier de la psychothérapie de groupe et de la psychanalyse groupale.

depuis 1996 dans les situations de détresses multiples et sévères, en plusieurs lieux : Belgique, France, Kosovo, Albanie, Bosnie, Croatie, Algérie, Italie, Suisse, et Roumanie.

Objectifs

- ▶ Répondre aux convocations des familles en détresses multiples.
- ▶ Répondre aux demandes des professionnels et des responsables politiques « déconcertés » par la fragmentation, parfois l'incohérence, des interventions d'aide, de soin, d'éducation et de contrôle.
- ▶ Améliorer les situations de détresses multiples, par une pratique et une politique de « Travail Thérapeutique de Réseau », en partant des ressources humaines et relationnelles encore disponibles.
- ▶ Elargir les zones de « considération » réciproque entre les membres des familles, les professionnels et les institutions.
- ▶ Promouvoir la circulation des informations ; sélectionner et transformer les informations pour qu'elles ouvrent un débat contradictoire et productif.
- ▶ Encourager les « Cliniques du Relais » sur les territoires concernés, en utilisant les champs de recouvrement entre professionnels et entre institutions activés par les détresses multiples.
- ▶ Etablir les principes méthodologiques de la « Concertation Clinique » et de la « Clinique de Concertation ».

En d'autres mots, il s'agit de favoriser la construction de lieux et de modalités pratiques pour la « Concertation » entre les différents intervenants de l'aide, du soin, de l'éducation et du contrôle qui appartiennent aux différentes institutions, associations, services publics et privés. « **L'organisation du travail d'aide, de soin, d'éducation et de contrôle devient thérapeutique quand elle n'est plus séparée du travail d'aide, de soin, d'éducation et de contrôle** ». ¹⁶

Ces pratiques pourront se développer en s'appuyant sur le travail de coordination territorial, sur une valorisation mutuelle des professionnels et des institutions à la recherche d'une plus grande efficacité dans les interventions de gestion et de prévention des détresses multiples.

Pour lire la suite : www.concertation.net

¹⁶ Lemaire J.-M., Vittone E., Despret V., Clinique de Concertation et système ; à la recherche d'un cadre rigoureux et ouvert in Génération N°28, Paris, mars 2003.

Approche contextuelle

Objectifs généraux

Dans un contexte socio-économique inquiétant et instable, il est urgent de s'impliquer sur des pistes d'actions novatrices, dans des perspectives d'avenir stimulantes, d'élargir les marges de manœuvre individuelles et collectives. Les injonctions à la participation des familles, au partenariat, à la coordination des services et au travail en réseau se multiplient, mais proposent peu de méthodes pour les mettre en œuvre et s'y montrer disponibles.

Les membres des familles remettent en question nos cadres habituels, élargissent les apports de nos formations spécifiques et, si l'on y accorde une attention bienveillante, pourraient nous permettre de développer de nouvelles compétences : ils nous donnent rendez-vous dans des espaces où des professionnels de champs différents sont convoqués à travailler ensemble.

Comment soutenir tour à tour les liens familiaux, les liens intra et inter-institutionnels ? Comment valoriser la continuité entre Travail Thérapeutique Familial et Travail Thérapeutique de Réseau ?

La Thérapie Contextuelle, courant majeur de thérapie familiale, fondée par **Iván Böszörményi-Nagy**, introduit l'éthique relationnelle comme dimension incontournable de toute pratique à visée thérapeutique. Elle soutient la pratique des professionnels de première ligne, les responsables de services, les responsables politiques élus, les bénévoles et répond aux enjeux actuels de santé publique.

Les ateliers contextuels proposent aux cliniciens et intervenants de l'aide, du soin, de l'éducation, du contrôle et de la culture d'enrichir leurs pratiques par l'exploration des concepts de la Thérapie Contextuelle.

- **Les ateliers sont des temps d'exercice au dialogue et aux questions contextuels dans nos interventions.**
- **Les ateliers transmettront les concepts de la Thérapie Contextuelle à des professionnels ainsi qu'à des bénévoles.**
- **Les ateliers soutiennent le partage des expériences, des démarches et des outils qui enrichissent les réseaux de l'aide, du soin, de l'éducation, du contrôle et de la culture.**

ANNEXE N°4

FICHE REPERE VIE QUOTIDIENNE

VIE QUOTIDIENNE

Cette fiche réalisée par les professionnels et validée par le chef de service est un document de référence qui s'applique à tous les personnels dans l'intérêt de la continuité de l'accueil de l'enfant en internat. Tous écarts de pratique constatés, doivent être ramenés en équipe dans l'intérêt de l'enfant.

REFERENTS :

NOM DE L'ENFANT :

AGE :

MATIN :

Lever :

Petit déjeuner :

DOUCHE :

REPAS :

midi :

Goûter :

Soir :

COUCHER :

Habitudes :

Objets ressources :

Repères importants :

Avis de la famille :

Date :

Signature du CSE :

ANNEXE N°5

DEONTOLOGIE

Article 2 : application

Le présent code s'applique à tous les membres praticiens de l'institut de Psychoboxe qui sont par ailleurs tenus d'exercer dans le respect des lois et des règlements régissant leur profession.

Les organismes agréés pour la pratique de la Psychoboxe seront tenu d'y souscrire par convention.

Article 3 : compétence

Ne pourront prétendre au titre de Psychoboxeur que des praticiens dûment formés, agréés et supervisés dans le cadre de l'Institut de Psychoboxe, et ceci quelles que soient leurs qualifications professionnelles antérieures.

Article 6

Les applications de la Psychoboxe en psychothérapie seront totalement soumises au secret professionnel. Les praticiens seront tenus de justifier par ailleurs d'un titre les autorisant à pratiquer une psychothérapie selon les modalités prévues par la loi : psychanalystes, psychiatres, psychologues cliniciens, autres...

L'institut de Psychoboxe s'engage à vérifier l'exactitude des renseignements fournis par le pratiquant et garantit quant à lui les conditions de formation, d'habilitation et de la supervision des praticiens dans la spécificité de la Psychoboxe.

Article 8

Quel que soit son champ d'application, la libre adhésion du demandeur est une condition absolue à l'exercice de la Psychoboxe. Les psychoboxeurs pratiquants y veilleront par des entretiens préliminaires destinés à préciser le cadre et à vérifier que le demandeur y a accès.

Les organismes agréés pour cette pratique y veilleront par la mise en place du cadre et la qualité de l'information transmise.

Le non-respect de cette règle entraînera la suppression de l'agrément du lieu de pratique et la radiation du psychoboxeur de l'Institut.

Aucune injonction thérapeutique ne pourra être acceptée en Psychoboxe. Aucune pratique ne pourra être faite sous une pression extérieur, ou étant la condition d'un accès à un hébergement, à un diplôme, ou pour éviter l'incarcération...

-NB : autorisation parentale exigée pour les mineurs

-Public concerné : 10-21 ans

-Contre-indication
Personnalité psychotique

-Lieux des séances
Nîmes
Redessan
(Intervention sur site possible)

Liste des praticiens certifiés par l'INP (Institut National de Psychoboxe) :

Mme Djeazira CAPON

Mme Clémence CHEVALIER

Mme Julie RIEUSSEC

Mr Ghislain PATEUX

Mr Hassan MAHDI

Mr Kamel BENOUALI

Mr Karim ROUGUI

CONTACTS :

Mr David PAYAN

*Directeur de la Communauté Coste
365, chemin de la Combe des Oiseaux*

Quartier « Castanet »

30900 Nîmes

Tél : 04 66 36 94 94

Email : psychoboxe@assocoste.fr



PSYCHOBOSXE

Si votre enfant a des difficultés pour canaliser ses émotions, s'il ne réussit pas à les verbaliser.

Si votre enfant a été victime ou auteur de violences et que vous désirez mettre au travail cette question de la violence.

La Communauté Coste a un outil pour vous aider : la Psychoboxe.

Prenez contact avec notre équipe afin qu'ensemble, nous l'accompagnions sur ce chemin des affects.



La **Psychoboxe** est une pratique fondée par **Richard HELLBRUNN** dans le but de permettre à un sujet, à travers ses gestes, ses affects et ses représentations, de remettre en jeu l'universalité des processus et la singularité des positions qui émergent de sa confrontation à ce qui lui est violence, dans son corps, sa parole et ses actes.

La **Psychoboxe** se pratique dans un cadre formellement défini sous forme de combats libres à frappes atténuées.

Il s'agit de passer par la dimension corporelle (à travers ce combat) pour arriver à la parole.

Elle emprunte sa gestuelle essentiellement à la boxe dont elle se différencie par l'absence d'apprentissage technique.

Cette méthode ne cherche pas à modifier les comportements mais aide les jeunes à mieux comprendre ce qui se passe en eux, à trouver des repères.



Orientations :

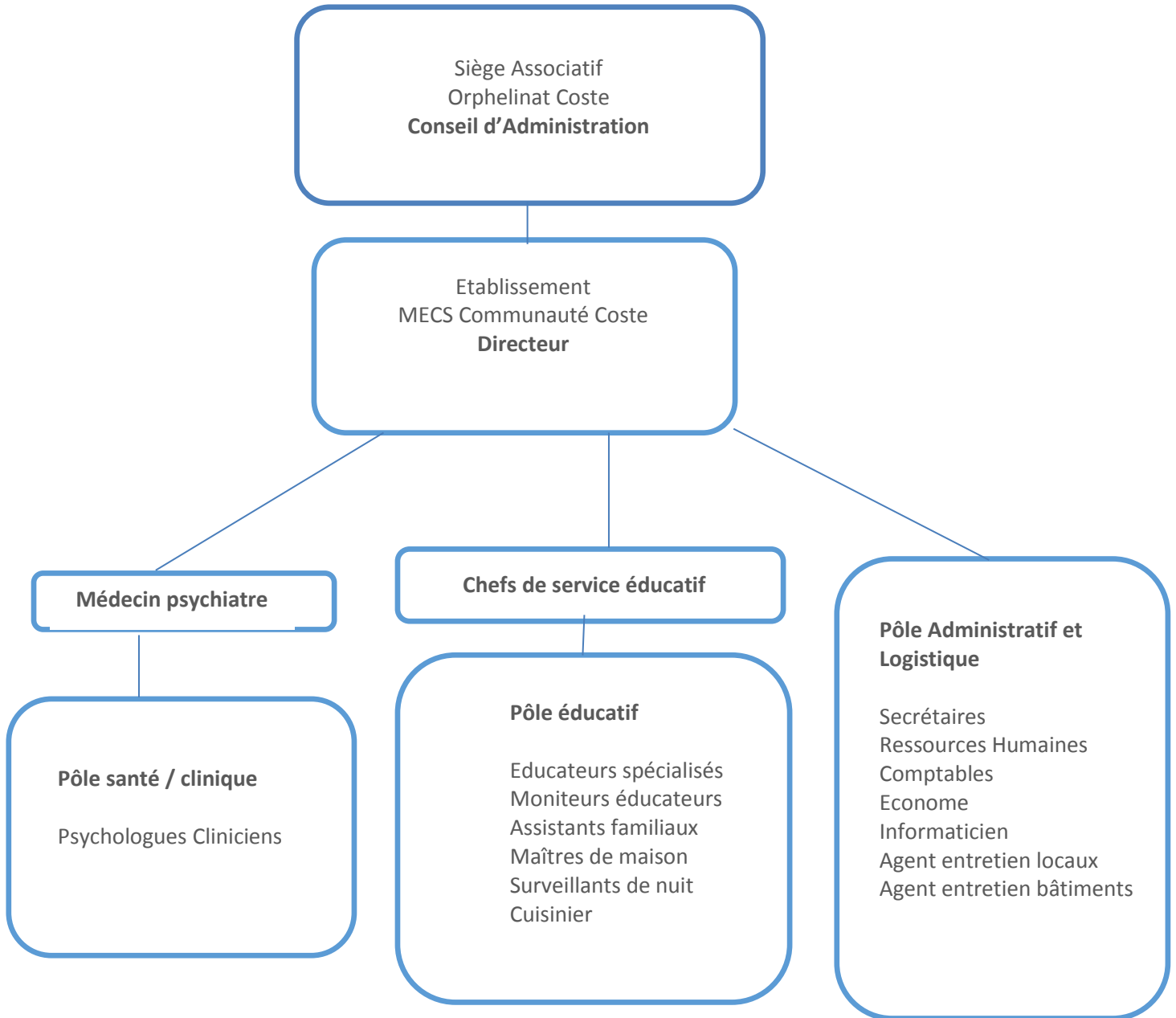
- Médiation thérapeutique destinée à mieux comprendre son rapport à la violence physique et psychique subie et/ou agie.
- Permettre de trouver ses repères quant à ses limites en intégrant son image du corps.

Déroulement :

- Accueil du jeune et présentation de la séance par l'équipe de Psychoboxe.
 - Combat d'une minute trente avec un psychoboxeur en présence d'un psychologue.
 - Echange et discussion autour de cette mise de gants.
 - Programmation ou non d'une autre séance.
 - Rythmicité des séances
- Une séance tous les quinze jours.

ANNEXE N°6

ORGANIGRAMME



ANNEXE N°7

FICHE PROCEDURE SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉQUIPE EDUCATIVE

Lorsqu'un événement violent survient dans l'établissement, deux types d'actions peuvent être déclenchés pour soutenir les professionnels qui ont été confrontés à l'incident.

1/ DEBRIEFING TECHNIQUE :

Sur l'initiative du Chef de service de l'équipe.

A destination de l'équipe complète.

Animation : CSE + Psychologue.

Le plus rapidement possible après la survenue d'un incident important, même si une des personnes concernées ne peut être présente au débriefing. On n'attend pas son retour si celle-ci est programmée dans un délai trop long (à évaluer par le cadre).

Déroulement :

- 1) Toutes les personnes impliquées dans l'incident prennent la parole pour dire ce qu'il s'est passé et leur ressenti, sans jugement.
- 2) Les autres personnes de l'équipe prennent la parole si elles le souhaitent.
- 3) Reformulation par le psychologue et le cadre, en essayant de pointer ce qui a marché et les axes d'amélioration éventuels.
- 4) Rédaction d'un compte-rendu dit « de retour sur expérience », rédigé par le cadre.

Retour sur le groupe : dossier acquis de l'expérience.

2/ DEBRIEFING PSYCHOLOGIQUE :

Sur l'initiative du salarié après validation par le directeur. Toute personne victime peut le demander. Une évaluation rapide est conduite par le directeur.

Objectif : proposer un accompagnement et un soutien au salarié par un psychologue à l'extérieur de l'établissement. Le nombre de séances financées par l'établissement devra être limité à quatre.

DEBRIEFING TECHNIQUE – FICHE DE SYNTHESE

FICHE N° : _____ - ANNEE : _____

DATE DEBRIEFING : _____

PRESENTS : _____

EVENEMENT (description succincte) : _____

POINTS DE VIGILANCE : _____

PRECONISATIONS : _____

SIGNATURE : _____



COMMUNAUTE COSTE

Maison d'Enfants à Caractère Social - Habilitée Justice - Aide Sociale à l'Enfance

N° Siret: 775 911 639 00059 - Code APE: 8790A

365 chemin de la Combe des Oiseaux - 30900 Nîmes

Tél.: 04.66.36.94.94 - Fax : 04.66.36.94.93

Messagerie : secretariat@assocoste.fr

www.communuate-coste.com